



SONDAGE SUR LA PROPAGATION DU CORONAVIRUS

**86% DES ALGÉRIENS
SONT INQUIETS**

Page 6

**À PLUS
DE 41 DOLLARS
LE BRENT
CONTINUE
SA
PROGRESSION**

Page 5

ISSN : 1112-7449

MIDI

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Libre

N° 4012 | Ven. 5 - Sam. 6 juin 2020 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

**CORONAVIRUS
EN ALGÉRIE**

**104
NOUVEAUX
CAS
ET 9 DÉCÈS**

Page 16

SORTIE PROGRESSIVE DU CONFINEMENT

LES MESURES SANITAIRES À RESPECTER ET LES SANCTIONS PRÉVUES

Page 3

**● LISTE DES ACTIVITÉS AUTORISÉES
À REPRENDRE DIMANCHE**



REPRISE DE LA DÉLIVRANCE DES VISAS

**LE CONSUL GÉNÉRAL
DE FRANCE À ALGER
S'EXPRIME**

Page 5

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

**UN "DANGEREUX"
TERRORISTE CAPTURÉ
À AÏN TÉMOUCHENT**

Page 5

SORTIE PROGRESSIVE DU CONFINEMENT

Le communiqué du Premier ministre

Conformément aux instructions de Monsieur Abdelmadjid Tebboune, président de la République, le Premier ministre Abdelaziz Djerad a arrêté la feuille de route de sortie de confinement qui est, à la fois, progressive et flexible, et dans laquelle la priorisation des activités a été arrêtée en fonction de leur impact socio-économique et du risque de transmission du Covid-19.

Cette feuille de route, élaborée sur la base des recommandations émises par l'autorité sanitaire, prévoit, outre l'élaboration de guides de règles sanitaires à observer pour chaque secteur et/ou activité, la mise en place d'un dispositif renforcé de surveillance sanitaire, basé sur une stratégie de détection précoce et appuyée par un dépistage ciblé.

1. La levée du confinement sanitaire et/ou l'aménagement de ses horaires :

Le plan de sortie progressive du confinement, qui sera entamée à partir du 14 juin, sous la forme de levée ou d'aménagement du confinement sanitaire partiel en vigueur, tiendra compte de l'évolution de la situation épidémiologique à l'échelle nationale et de chaque wilaya à travers des indicateurs pertinents, notamment :

- le taux de reproduction dit R(t) inférieur à 1.
- le flux journalier des nouveaux cas d'infections enregistrées.

La liste des wilayas concernées par le confinement sanitaire partiel sera évaluée et révisée chaque quinzaine, selon les critères sus évoqués, afin de vérifier que les mesures mises en œuvre n'ont pas favorisé le risque de transmission de la maladie. En tout état de cause, le niveau d'incertitude scientifique et médicale sur l'évolution de l'épidémie requiert une très grande prudence, qui restera de mise après le 14 juin.

Parallèlement et pour maintenir la vigilance à tous les niveaux, il sera procédé à la mise en place d'un dispositif renforcé de surveillance sanitaire, qui sera orienté en priorité vers les wilayas concernées par la levée de la mesure du confinement sanitaire, avec une stratégie de détection précoce, notamment au niveau d'éventuels foyers ou clusters qui risquent d'apparaître à tout moment. Ce dispositif sera appuyé par un dépistage ciblé de tous les cas suspects et de leurs contacts, ce qui est essentiel pour casser la chaîne de transmission du Covid-19, notamment :

2. La reprise des activités économiques, commerciales et de service :

La reprise des activités économiques, commerciales et de services sera conditionnée par le strict respect sur les lieux de travail, et/ou de regroupement, des mesures strictes de prévention sanitaire. Aussi, les protocoles sanitaires de prévention dédiés à chaque activité, devront être scrupuleusement respectés et appliqués par l'ensemble des opérateurs, commerçants, clients et usagers.

Le plan de reprise progressive des activités économiques, commerciales et de services sera dans un premier temps déployé en deux phases :

- La première phase, qui débutera le dimanche 07 juin 2020.
- La seconde phase, qui prend effet à partir du 14 juin 2020.

La première phase concerne la reprise des activités ci-après :

2.1 La reprise de l'activité du secteur du BTPH, y compris les activités de sous-traitance et les bureaux d'études (architecture, urbanisme, génie civil...), avec l'organisation des transports du personnel, à la charge des entreprises, qui sera autorisé à circuler sur l'ensemble du territoire

national, de 05h00 du matin jusqu'à 19h00 dans le respect des consignes sanitaires et de sécurité édictées en la matière. La relance des travaux sur les chantiers est subordonnée au respect par les employeurs de la disponibilité des équipements de protection individuelles des travailleurs (masques, gants, casques), à la planification des travaux de façon à respecter la distanciation physique et lorsque c'est le cas, à l'organisation des conditions de leur hébergement et de leur restauration rapide, qui doit tenir compte des consignes de distanciation physique, d'hygiène et de désinfection régulière des locaux et des lieux.

De même que, l'utilisation des moyens de transport des travailleurs, d'engins et de véhicules de chantier, doit répondre aux exigences des protocoles sanitaires, particulièrement le nettoyage régulier et la désinfection quotidienne.

2.2 La reprise de l'activité commerciale et de service concernera une première catégorie, à savoir :

- * Les artisans céramistes, les plombiers, les menuisiers, les peintres....
- * Les agences de voyage.
- * Les agences immobilières.
- * La vente de produits d'artisanat.
- * Les activités de cordonnier et de tailleur
- * L'activité de maintenance et de réparation.
- * Le commerce d'articles ménagers et de décoration.
- * Le commerce d'articles de sport.
- * Le commerce de jeux et de jouets.
- * Les pâtisseries et confiseries.
- * La vente à emporter de glaces et de boissons
- * Les fast-foods, uniquement la vente à emporter.
- * Le commerce de literies et tissus d'ameublement.
- * Le commerce des appareils électroménagers.
- * La vente des produits cosmétiques et d'hygiène.
- * Le commerce de fleurs, les pépiniéristes et les herboristes.
- * Les studios photographiques et les activités de tirages de plans et de photocopie.
- * Les douches, à l'exception des hammams.
- * La maintenance, le dépannage et le lavage de véhicules.
- * Les galeries d'art.
- * Le commerce des instruments de musique.
- * Les antiquaires et brocantes.
- * Les librairies et papeteries.
- * Les salons de coiffures pour hommes.
- * Les marchés à bestiaux.

Aussi, un dispositif préventif d'accompagnement particulier aux activités autorisées, devra être mis en place par les différents opérateurs et commerçants concernés, comprenant notamment :

- * L'obligation du port du masque.
- * L'affichage des mesures barrières et de prévention sur les lieux.
- * L'organisation des accès et des files d'attente à l'extérieur et à l'intérieur des locaux de façon à respecter l'espacement et la distance physique, tout en limitant nombre de personnes présentes en un même lieu.
- * La mise en place à l'intérieur des locaux, d'un sens unique de circulation, de marquage lisible au sol et de barrières, pour éviter les croisements des clients.
- * L'installation de paillasse de désinfection

aux entrées.

* La mise à la disposition des usagers et des clients de solution hydro-alcoolique.

* Le nettoyage et la désinfection quotidienne des locaux.

* La désinfection des pièces de monnaie et des billets de banques.

* Prévoir des bacs dédiés à recueillir les masques, gants, mouchoirs ou matériel médical usagé.

Il importe de préciser que tous les clients doivent se doter d'un masque de protection et que les responsables et gérants des établissements seront tenus responsables du non respect de cette obligation.

Toutefois, la particularité de l'activité des salons de coiffures hommes nécessite d'organiser cette activité par voie de rendez-vous, de respecter strictement l'obligation du port du masque par le coiffeur et le client, la limitation de l'accès au local à deux clients au maximum ainsi que le nettoyage et la désinfection fréquents du local et des instruments et effets utilisés.

Concernant les marchés à bestiaux hebdomadaires, les marchés de fruits et légumes ainsi que les souks et grands espaces de vente de proximité, ils feront l'objet d'une attention particulière, où toutes les mesures sanitaires édictées doivent être appliquées rigoureusement par les responsables du marché, notamment le port du masque obligatoire, la distanciation physique, la désinfection des lieux et la mise à disposition des gels hydro alcoolique ainsi que le contrôle et l'organisation des accès, par l'usage d'appareil, l'installation de couloirs et de paillasse de désinfection aux entrées et la matérialisation des circuits de circulation des usagers par le moyen de traçage et de panneaux d'indication. Le contrôle de l'application de ces mesures par les commerçants sera assuré par les autorités habilitées.

Ce dispositif d'accompagnement sera adossé à l'arsenal juridique national de prévention en matière d'hygiène et de sécurité et de médecine du travail, notamment la loi cadre n°88-07 relative à l'hygiène, la sécurité et la médecine du travail. Dans ce cadre, les organismes de prévention notamment ceux sous tutelle du ministère du travail, à l'exemple de l'Institut National de Prévention des Risques Professionnels et l'Organisme de Prévention des Risques Professionnels dans les activités du Bâtiment, des Travaux Publics et de l'Hydraulique, seront mis à contribution en relation avec les organismes employeurs à l'effet d'intégrer les mesures sanitaires à observer au titre de la prévention et de la lutte contre le COVID-19, dans les règlements intérieurs des entreprises.

En sus des services d'inspection du travail, les comités inter-entreprises d'hygiène et de sécurité ainsi que les services d'hygiène et de sécurité des entreprises et les structures en charge de la sûreté interne des entreprises (SIE) seront totalement impliqués dans ce dispositif de prévention et exerceront à ce titre, toutes leurs attributions de contrôle. Les partenaires sociaux, qui seront également fortement impliqués dans cette démarche.

La commission de wilaya chargée de coordonner l'action sectorielle de prévention et de lutte contre la pandémie du Coronavirus Covid-19, en relation avec les services de santé, les services vétérinaires, les collectivités territoriales et les services de sécu-

rité, veilleront chacun en ce qui le concerne, à l'application de l'ensemble des mesures de prévention. Le non respect de ces mesures donnera lieu à la fermeture immédiate du commerce ou de l'activité concerné et à l'application rigoureuse des sanctions prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le plan de reprise progressive et graduelle à partir du 14 juin 2020 des activités commerciales et économiques, dans sa deuxième phase, concernera d'autres activités qui seront identifiées et arrêtées par les pouvoirs publics, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et du comportement des usagers. Il s'agit notamment de certaines activités de transport par taxi ainsi que la restauration et les débits de boissons, dont l'organisation sera précisée en temps opportune.

Enfin, le gouvernement rappelle que la réussite du plan de reprise de l'activité économique demeure conditionnée par la capacité des commerçants et opérateurs à assurer la sécurité sanitaire de leurs employés et clients et réitère ses appels aux citoyens à demeurer vigilants et continuer à observer, avec rigueur et sens de responsabilité, les mesures d'hygiène, de distanciation sociale et de protection, qui demeurent les seuls moyens à même d'endiguer la propagation de cette épidémie. Pour ce faire, le gouvernement ne cesse d'appeler à la prudence et à l'esprit de responsabilité individuelle et collective, qui restent les meilleurs remparts pour dépasser cette crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales.

A l'entame de cette opération de déconfinement, qui sera progressive, flexible et adaptée à la situation épidémiologique nationale et locale, qui sera menée en étroite collaboration avec l'autorité sanitaire et le comité scientifique, il est nécessaire d'indiquer que la conduite de celle-ci pose plus de contraintes que ne l'a été le confinement.

En effet, le défi principal auquel nous devons faire face collectivement, pouvoirs publics, corps médical, commerçants, opérateurs et citoyens, c'est de ne pas assister à la remise en cause des résultats obtenus en matière de stabilisation de la situation épidémiologique au prix de lourds sacrifices humains et des efforts endurés et déployés par la nation toute entière.

Pour ne pas perdre ces acquis, nous devons maintenir notre engagement citoyen individuel et collectif, pour surpasser cette crise sanitaire et ses conséquences multidimensionnelles. C'est dans ces moments délicats que la solidarité nationale doit encore une fois se manifester entre tous les enfants de la patrie.

Il est du devoir du Gouvernement de rappeler que les mesures de sortie du confinement ne doivent en aucune manière signifier un retour à la vie normale, mais bien au contraire inciter à la prudence et à la vigilance car la menace de l'épidémie demeure omniprésente.

SORTIE PROGRESSIVE DU CONFINEMENT

Les mesures sanitaires à respecter et les sanctions prévues

Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a arrêté la feuille de route de sortie du confinement qui est, à la fois, "progressive" et "flexible", et dans laquelle la priorisation des activités a été arrêtée en fonction de leur impact socio-économique et du risque de transmission du Covid-19, a indiqué avant-hier jeudi, un communiqué des services du Premier ministre, dont voici le texte intégral.

PAR LAKHDARI BARHIM

Le plan de reprise progressive des activités économiques, commerciales et de services sera dans un premier temps déployé en deux phases.

– La première phase qui débutera demain dimanche 07 juin 2020.

– La seconde phase qui prend effet à partir du 14 juin 2020. Selon la même source, "un dispositif préventif d'accompagnement particulier aux activités autorisées, devra être mis en place par les différents opérateurs et commerçants concernés", comprenant notamment :

- L'obligation du port du masque ;
- L'affichage des mesures barrières et de prévention sur les lieux ;

- L'organisation des accès et des files d'attentes à l'extérieur et à l'intérieur des locaux de façon à respecter l'espacement et la distance physique, tout en limitant nombre de personnes présentes en un même lieu ;

- La mise en place à l'intérieur des locaux, d'un sens unique de circulation, de marquage lisible au sol et de barrières, pour éviter les croisements des clients.

- L'installation de paillasse de désinfection aux entrées ;

- La mise à la disposition des usagers et des clients de solution hydro-alcoolique ;

- Le nettoyage et la désinfection quotidienne des locaux ;

- La désinfection des pièces de monnaie et des billets de banques ;

- Prévoir des bacs dédiés à recueillir les masques, gants, mouchoirs ou matériel médical usagé.

Les clients doivent se doter d'un masque



Selon le même communiqué : "Il importe de préciser que tous les clients doivent se doter d'un masque de protection, et que les responsables et gérants des établissements seront tenus responsables du non respect de cette obligation".

Toutefois, précise la même source, la particularité de l'activité des salons de coiffures hommes, "nécessite d'organiser cette activité par voie de rendez-vous, de respecter strictement l'obligation du port du masque par le coiffeur et le client, la limitation de l'accès au local à deux clients au maximum ainsi que le nettoyage et la désinfection fréquents du local et des instruments et effets utilisés".

Concernant les marchés à bestiaux hebdomadaires, les marchés de fruits et légumes ainsi que les souks et grands espaces de vente de proximité, "ils feront l'objet d'une attention particulière, où toutes les mesures sanitaires édictées doivent être appliquées rigoureusement par les respon-

sables du marché, notamment le port du masque obligatoire, la distanciation physique, la désinfection des lieux et la mise à disposition des gels hydro alcoolique ainsi que le contrôle et l'organisation des accès, par l'usage d'appareil, l'installation de couloirs et de paillasse de désinfection aux entrées et la matérialisation des circuits de circulation des usagers par le moyen de traçage et de panneaux d'indication. Le contrôle de l'application de ces mesures par les commerçants sera assuré par les autorités habilitées", ajoute le communiqué des services du premier ministère.

Ce que risquent les contrevenants

"Ce dispositif d'accompagnement sera adossé à l'arsenal juridique national de prévention en matière d'hygiène et de sécurité et de médecine du travail, notamment la loi cadre n°88-07 relative à l'hygiène, la sécurité et la médecine du travail. Dans ce

cadre, les organismes de prévention notamment ceux sous tutelle du ministère du travail, à l'exemple de l'Institut National de Prévention des Risques Professionnels et l'Organisme de Prévention des Risques Professionnels dans les activités du Bâtiment, des Travaux Publics et de l'Hydraulique, seront mis à contribution en relation avec les organismes employeurs à l'effet d'intégrer les mesures sanitaires à observer au titre de la prévention et de la lutte contre le COVID-19, dans les règlements intérieurs des entreprises", explique la même source.

Le communiqué précise qu' "en sus des services d'inspection du travail, les comités inter-entreprises d'hygiène et de sécurité ainsi que les services d'hygiène et de sécurité des entreprises et les structures en charge de la sûreté interne des entreprises (SIE) seront totalement impliquées dans ce dispositif de prévention et exerceront à ce titre, toutes leurs attributions de contrôle. Les partenaires sociaux, qui seront également fortement impliqués dans cette démarche".

"La commission de wilaya chargée de coordonner l'action sectorielle de prévention et de lutte contre la pandémie du coronavirus Covid-19, en relation avec les services de santé, les services vétérinaires, les collectivités territoriales et les services de sécurité, veilleront chacun en ce qui le concerne, à l'application de l'ensemble des mesures de prévention", ajoute-t-on de même source. Et de prévenir : "Le non respect de ces mesures donnera lieu à la fermeture immédiate du commerce ou de l'activité concerné et à l'application rigoureuse des sanctions prévues par la législation et la réglementation en vigueur".

L. B.

Liste des activités autorisées à reprendre dimanche

Une liste de commerces reprendra l'activité dès demain dimanche 07 juin, est cela dans la cadre de la première phase de déconfinement annoncée avant-hier par le premier ministère dans un communiqué. La première phase concerne la reprise des activités de plusieurs secteurs, dont le BTPH y compris les activités de sous-traitance et les bureaux d'études (architecture, urbanisme, génie civil), avec l'organisation des transports du personnel, à la charge des entreprises, qui seront autorisés à circuler sur l'ensemble du territoire national de 05h00 du matin jusqu'à 19h00 dans le respect des consignes sanitaires et de sécurité édictées en la matière.

Quant à la reprise de l'activité commerciale et de services, elle concernera une première catégorie, à savoir : les artisans céramistes, les plombiers, les menuisiers, les peintres, les agences de voyages, les agences immobilières, la vente de produits d'artisanat, les activités de cordonnier et de tailleur, ainsi que l'activité de maintenance et de réparation. Elle concerne également le commerce d'articles ménagers et de décoration, le commerce d'articles de sport, le commerce de jeux et de jouets, les pâtisseries et confiseries, la vente à emporter de glaces et de boissons, les fast-foods (uniquement la vente à emporter), le commerce de literies et tissus d'ameublement, le commerce des appareils électroménagers, la vente des produits cosmétiques et d'hygiène, le commerce de fleurs, les pépiniéristes et les herboristes, les studios photographiques, ainsi que les activités de tirage de plans et de photocopies.

Les douches, à l'exception des hammams, la maintenance, le dépannage et le lavage de véhicules, les galeries d'art, le commerce des instruments de musique, les antiquaires et brocantes, les librairies et papeteries, les salons de coiffure pour hommes, ainsi que les marchés à bestiaux sont aussi concernés.

D'autres activités devraient reprendre à partir du 14 juin et seront identifiées et arrêtées par les pouvoirs publics en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et du comportement des usagers.

R. N.

RÉOUVERTURE DES MOSQUÉES

Les précisions du ministre des Affaires religieuses

La réouverture des mosquées était une décision relevant du seul ressort du Gouvernement, et que c'est lui qui l'annoncera en fonction des conclusions du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, a déclaré, avant-hier jeudi, le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmehdi, cité par l'agence officielle. S'exprimant en marge d'une réunion de consultation avec la Délégation nationale à la protection de l'enfance, Meriem Chorfi, au sujet de la réouverture des mosquées dans les jours à venir, Belmehdi a indiqué que "une telle décision revient au Gouvernement seul en fonction des recommandations de l'instance scientifique qui adresse quotidiennement, aux hautes autorités du pays, des comptes rendus sur la situation épidémiologique". Le ministre a précisé que "pour le moment, personne ne peut décider, pas même nous car cette décision ne peut être unilatérale". Selon Belmehdi, le ministère des Affaires religieuses qui suit de près la situation "se réjouit des résultats enregistrés, ces jours-ci, dans le recul du nombre de cas affectés au Covid-19". Estimant que des rapports des experts "qui prêtent à l'optimisme" et de la régression de la pandémie grâce au respect des mesures préventives par les citoyens, le ministre a rappelé l'importance de continuer à observer les recommandations, notamment le port des masques, pour réduire l'ampleur de cette pandémie et pouvoir rouvrir les mosquées. Par ailleurs, interrogé au sujet de la saison du Hadj pour cette année, le ministre des affaires religieuses a déclaré : "nous sommes dans l'attente des rapports internationaux, notamment des Saoudiens sur l'évolution de la situation", ajoutant que la partie saoudienne a pris attache avec les parties concernées en Algérie pour leur demander de "temporiser la finalisation des procédures définitives de l'opération du Hadj" jusqu'à ce que la situation soit plus claire. "Les consultations entre les deux parties sont toujours là. Nous gardons espoir, mais pour l'heure nous n'avons encore rien reçu", a-t-il conclu.

C. A.

OCTROI DE TERRES AGRICOLES AUX INVESTISSEURS

De nouvelles mesures

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Chérif Omari, a annoncé avant-hier jeudi à Alger, de nouvelles mesures pour l'octroi des terres agricoles aux investisseurs, avec l'accompagnement de nouveaux organismes en adaptation avec la politique agricole adoptée.

PAR RAHIMA RAHMOUNI

Lors d'une plénière consacrée aux questions orales au Conseil de la Nation, M. Omari a cité, entre autres mesures, la création d'un dispositif pour le recensement des investisseurs et le suivi de leurs activités.

Le secteur s'attèle à présent à encourager l'activité agricole à travers le lancement d'une nouvelle dynamique dans les grands espaces agricoles tout en œuvrant à contenir les difficultés rencontrées, a-t-il ajouté soulignant l'adoption du principe du partenariat et la définition des conditions d'exploitation des biens agricoles relevant de l'Etat, sur la base de la contribution de chaque partenaire, par les moyens de production, dans les projets d'investissement. Pour assurer une protection juridique aux intéressés par un partenariat, le secteur a initié un décret interministériel visant à éclaircir certaines dispositions de la loi sur l'investissement agricole et définit dans le cadre de la loi de Finances complémentaire (LFC) 2009, de manière à garantir une exploitation optimale de tous les moyens, a fait savoir le ministre.

"C'est dans ce sens que s'inscrit l'encouragement des filières agricoles et les porteurs de projets", a-t-il encore dit rappelant la mise en place du guichet unique pour alléger les mesures d'accès au foncier et réduire les délais d'exécution des contrats.

A une autre question sur les projets de chambres froides, M. Omari a précisé que le programme de développement des capacités frigorifiques, confié à l'entreprise Frigomédit a été revu en 2018 pour englo-



ber 30 unités de froid, dont 2 au Sud du pays (El Menia et Timimoune) avec une capacité pouvant atteindre 383.500 M3.

Ce programme vise à élever les capacités nationales de stockage, à réguler le marché pour l'équilibre entre l'offre et la demande et à diversifier les moyens de stockage et de distribution au profit des consommateurs et du marché algérien.

Cette modification a permis de maintenir les projets programmés dans le Sud, et de geler certains projets dans le Nord, en tenant compte de ceux réalisés par le privé,

a expliqué M. Omari. De plus, deux (2) unités frigorifiques ont été réceptionnées, la première dans la wilaya d'El-Oued d'une capacité de 20.000 m3 et la seconde à Boufarik (Blida) d'une capacité de 20.000 m3, et qui sont toutes deux d'ores et déjà en exploitation.

Trois (3) autres unités seront réceptionnées au cours des prochains jours à Oran, Médéa et Chlef, a encore précisé le ministre, ajoutant que les unités de Laghouat et de Tindouf seront, quant à elles, livrées dans les plus brefs délais.

LSP

Les travaux à l'arrêt pour 10.000 unités au niveau national

PAR RAYAN NASSIM

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Kamel Nasri, a indiqué avant-hier jeudi à Alger que le nombre de logements sociaux participatifs (LSP), dont les travaux de réalisation sont à l'arrêt, s'élève à 10.000 unités au niveau national. Lors d'une plénière du Conseil de la Nation consacrée aux réponses à des questions orales, M. Nasri a fait état de la programmation de 317.000 unités LSP, dont 287 sont achevées et 30.000 en réalisation mais avec l'arrêt des travaux pour 10.000 unités.

Les projets à l'arrêt sont confrontés à plusieurs problèmes, notamment l'attribution des promoteurs, selon le

ministre. Sur 42.000 logements LSP programmés à Alger, 27.000 sont achevés alors que 15.000, soit la moitié à réaliser au niveau national, est en attente de construction.

En 2020, quelque 3.000 logements (LSP) devront être livrés dans la wilaya d'Alger, a ajouté M. Nasri.

Face à l'absence de réaction des promoteurs en charge des projets à l'arrêt aux mises en demeure du ministère, M. Nasri estime que la meilleure solution pour garantir les droits des bénéficiaires est de s'organiser en associations pour poursuivre en justice ces promoteurs et que l'administration se charge de désigner d'autres pour achever les projets. Toutefois, il a souligné que la résilia-

tion des contrats risque d'exacerber les choses car l'achèvement des travaux par un nouveau promoteur après le recours à la justice implique forcément un retard supplémentaire et un problème de financement. Répondant à une autre question sur le projet de 400 logements type location-vente (AADL), dans la région de Mezghitane (wilaya de Jijel), le ministre a indiqué que la reprise de la réalisation des logements restants est tributaire de la résolution du litige, actuellement entre mes mains de la justice, entre l'entrepreneur et le maître d'ouvrage.

En attendant, l'AADL prendra en charge la réalisation des voiries et autres réseaux pour la partie restante, a ajouté M. Nasri.

R. R.

R. R.

CRÉATION D'ASSOCIATIONS ET DE COMITÉS DE QUARTIERS

La tutelle annonce l'allègement des procédures

Le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales a dévoilé, hier vendredi, les facilités accordées aux citoyens désirant créer leurs comités de quartiers et associations de bienfaisance.

A la faveur de cet allègement des procédures de création d'Associations et comités de quartiers, le contrat de location ou d'achat du local devant servir de bureau du comité ou de l'association ne sera plus exigé dans le dossier constitutif. Il suffit juste d'une mise à disposition d'un local au profit de l'organisation associative.

Une plate-forme numérique peut être consultée par les citoyens désirant mettre en place un cadre associatif et la commune est tenue de mettre à la disposition du comité une salle pour le besoin de réunion.

L'examen du dossier de demande d'agrément sera fait dans un délai ne dépassant pas les 10 jours, précise le ministère de l'Intérieur. Des huissiers de justice seront mobilisés à travailler même durant les jours du week-end dans le cadre de l'accompagnement du mouvement associatif pour s'organiser, précise le ministère de l'Intérieur.

R. N.

EN 2019

Plus de 20.000 ralentisseurs implantés

Le ministre des Travaux publics et des Transports, Farouk Chiali, a fait savoir, avant-hier jeudi à Alger, qu'un total de 20.200 nouveaux ralentisseurs ont été implantés en 2019 et 5.400 autres ont été réhabilités durant la même année.

Les opérations d'implantation, d'enlèvement et de réhabilitation des ralentisseurs se poursuivaient, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 9 avril 2006 définissant la nature, la forme, les dimensions et les prescriptions techniques des ralentisseurs, a-t-il expliqué lors d'une plénière du Conseil de la nation consacrée aux questions orales.

Selon le ministre, dont les propos ont été

rapportés par l'Agence officielle, l'implantation des ralentisseurs s'effectue sur ordre des walis de la République et conformément à l'étude d'une commission technique concernant la position et le trafic routier au niveau du lieu en question.

Il a souligné, en outre, que certaines régions connaissent l'exécution anarchique des ralentisseurs et un non-respect des dimensions de réalisation provoquant des embouteillages importants, outre les dommages importants causés aux véhicules et aux piétons si l'on y ajoute d'autres facteurs tels que l'absence d'éclairage et de plaques de signalisation. Répondant à une autre question sur le projet de l'autoroute

Est-ouest, M. Chiali a fait savoir que ce projet s'inscrit dans le cadre d'un projet régional pour la réalisation de la route maghrébine reliant Alger à Tripoli (Libye) et l'Algérie à la Mauritanie, qui sera raccordée de manière graduelle aux ports commerciaux. S'agissant des contrats de réalisation de cette structure vitale reliant 24 wilayas, le premier responsable du secteur a affirmé que le ministère des Travaux publics a contraint les détenteurs de projets publics du secteur à la publication des appels d'offres sur le site électronique du ministère, une initiative saluée par les sociétés de réalisation.

R. N.

REPRISE DE LA DÉLIVRANCE DES VISAS

Le Consul général de France à Alger s'exprime

Le Consul général de France à Alger, Marc Sédille, s'est exprimé avant-hier sur la réouverture des frontières extérieures Schengen et la reprise de la délivrance des visas pour la France, suspendues en raison de la pandémie du coronavirus.



PAR CHAHINE ASTOUATI

“La reprise de la délivrance des visas est étroitement liée à la réouverture des frontières internationales (...)”, a-t-il dit dans un entretien accordé au site Visas Voyages Algérie.

S’agissant de la réouverture notamment des frontières extérieures Schengen, et donc entre la France et l’Algérie, le Consul de France à Alger a indiqué qu’*“il faut encore attendre”* et que *“cela viendra plus tard”*. *“Ce n’est pas seulement une décision des autorités européennes. C’est également une décision des autorités algériennes de rouvrir leurs frontières. Il n’est pas possible à ce stade de donner une date précise. Mais nous travaillons d’ores et déjà à un scénario de reprise progressive du service des visas afin d’être prêt le moment venu”*, a-t-il expliqué.

Les étudiants seront parmi les prioritaires

M. Sédille a précisé que *“la reprise, lorsqu’elle sera possible, sera progressive”*. *“Nous devons prioriser certaines catégories de demandeurs mais rien n’est encore finalisé. Nous y travaillons avec le ministère de l’Europe et des Affaires étrangères et le ministère de l’Intérieur; nos ministères de tutelle en matière de visa, mais également avec nos prestataires de service, VFS Global à Alger, et TLS Contact à Oran et Annaba”*, a-t-il dit à la question de savoir si une procédure est-elle envisagée avant la réouverture totale des visas pour certains cas prioritaires, comme les malades, les conjoints de Français ou de résidents en France qui souhaitent les rejoindre...

Concernant les étudiants algériens qui ont entamé les procédures pour intégrer l’enseignement supérieur français, le Consul général de France à Alger a indiqué que *“nous sommes très attentifs à la situation des étudiants algériens qui souhaitent poursuivre leurs études en France et qui ont suivi le parcours Campus France, y compris pendant la période compliquée de*

la crise sanitaire”. Il a précisé que *“les équipes de Campus France Algérie se sont adaptées aux circonstances exceptionnelles, elles ont mené les entretiens avec les étudiants par visioconférence, elles ont reçu et validé les dossiers de manière dématérialisée”*. *“Comme je viens de le dire, rien n’est encore arrêté s’agissant de la reprise de la délivrance des visas, mais cette catégorie de demandeurs sera de façon certaine l’une de nos priorités à la reprise pour leur permettre d’entamer leur cursus en France dans les meilleures conditions”*, a-t-il ajouté.

Détenteurs de visas non-utilisés ou expirés durant la pandémie

Interrogé sur le devenir des détenteurs des visas non-utilisés ou expirés durant la crise sanitaire, M. Sédille a rappelé qu’*“en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, la France a suspendu la délivrance des visas jusqu’à nouvel ordre. Cette décision concerne toutes les demandes de visas (visas Schengen de court séjour, visas long séjour pour la France, visas pour les Outre-Mer)”*. *“Les personnes dont le rendez-vous au centre VFS a été annulé et qui avaient déjà acquitté les frais de service n’auront pas à les payer de nouveau. Elles devront payer les frais de dossier. VFS facilitera l’accès au rendez-vous”*, a-t-il dit. Pour les personnes dont le dossier leur a été retourné, sans qu’une décision soit prise en raison de la fermeture du service des visas, Marc Sédille a précisé qu’elles *“bénéficieront de la gratuité des frais de dossier lors de leur prochaine demande sur présentation de la quittance de la demande non traitée. Les frais de service devront être payés à VFS qui facilitera la procédure pour la prise du rendez-vous”*.

“Celles dont le visa n’a pas été utilisé bénéficieront d’une procédure simplifiée et de la gratuité des frais de visa. Les frais de service devront être payés à VFS. Le Consulat général communiquera en temps utile sur cette procédure simplifiée”, a-t-il ajouté. Enfin, celles ayant utilisé partiellement leur visa *“devront s’acquitter de la totalité des frais et présenter un dossier*

complet”, selon le Consul général de France à Alger.

“La suite dépendra de l’évolution de la situation sanitaire en Algérie et dans le monde”

Rappelant que « la fermeture au public du consulat général de France à Alger le 17 mars est la conséquence de la crise sanitaire et qu’*“il s’agissait évidemment de protéger le public et les agents consulaires contre la pandémie en évitant tout contact susceptible de les mettre en danger”*. Marc Sédille a indiqué que la fermeture au public ne signifiait pas que *“le consulat général cessait de fonctionner”*.

Il a précisé que *“l’ensemble du personnel disponible a été mobilisé par la gestion de la crise des retours des Français bloqués en Algérie en raison de la fermeture soudaine des frontières et, par voie de conséquence, de la suspension des liaisons aériennes et maritimes entre l’Algérie et la France”*.

“Aujourd’hui, nous sortons progressivement de cette situation d’urgence. Le consulat général peut de nouveau se consacrer à ses activités ordinaires. Mais cela doit se faire avec prudence, avec le souci de protéger les visiteurs et les agents consulaires”, a-t-il estimé, relevant que le coronavirus circule encore. *“Il ne faut pas baisser la garde. Les autorités algériennes ont d’ailleurs prolongé les mesures de confinement. C’est pourquoi cette réouverture se fera progressivement”*, a-t-il souligné.

Rappelant que *“le service de l’état civil et le service de la nationalité reçoivent à nouveau du public (...)”*, M. Sédille a indiqué que *“la suite dépendra de l’évolution de la situation sanitaire en Algérie et dans le monde, notamment de la réouverture des frontières internationales”*. *“Il n’y a, à ce stade, aucune instruction faisant état d’une modification de la procédure et des conditions de délivrance des visas”*, a indiqué Marc Sédille en réponse à une question sur un éventuel changement de la procédure et des conditions de délivrance des visas, notamment, par l’obligation de présenter un test Covid négatif...

C. A.

À PLUS DE 41 DOLLARS

Le Brent continue sa progression

Les cours du pétrole s’appréciaient hier vendredi, les investisseurs étant optimistes malgré le flou qui entoure les discussions et le calendrier de l’Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et de leurs alliés.

Ainsi, hier matin, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en août valait 41,03 dollars à Londres, en hausse de 2,60% par rapport à la clôture de jeudi.

A New York, le baril américain de WTI pour le mois de juillet gagnait 1,90%, à 38,12 dollars.

Les prix du pétrole s’apprêtent à terminer la semaine sur une note positive “grâce aux réductions de la production et aux signes d’amélioration de la demande, notamment en carburant “avec le déconfinement progressif des Etats”, explique un analyste, ajoutant que le marché attendait, désormais, éventuellement ce samedi, la prolongation des coupes des membres de l’Opep+.

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Un "dangereux" terroriste capturé à Aïn Témouchent

Un “dangereux” terroriste, recherché depuis 2018 pour son implication dans plusieurs actes criminels, a été capturé mardi à Aïn Témouchent par les services combinés de sécurité, a indiqué avant-hier jeudi un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

Le communiqué précise que *“Dans le cadre de la lutte antiterroriste et lors d’une opération de qualité menée à Aïn Témouchent (2e Région militaire), des services combinés de sécurité ont capturé, le 02 juin 2020, le dangereux terroriste dénommé Amir Lyès, né en 1987”*, ajoutant que cet individu était recherché depuis 2018 pour avoir perpétré des actes terroristes causant des victimes parmi les citoyens innocents, pour la création d’association de malfaiteurs, détention et trafic illégal d’armes à feu, de munitions et de drogues, ainsi que pour avoir falsifié son identité afin de fuir les poursuites judiciaires.

La même source souligne que *“Cette opération, qui s’inscrit dans la dynamique de résultats positifs réalisés par les différentes unités de l’Armée nationale populaire, en coordination avec les services de sécurité, dénote de leurs permanentes veille et disponibilité à traquer et neutraliser quiconque tenterait de porter atteinte à la sécurité et la stabilité du pays”*, a-t-elle conclu.

R. N.

ÉCOLES PRIVÉES

Les préinscriptions sur un litige du paiement des frais scolaires

L'inquiétude des parents d'élèves s'exacerbe avec le début des préinscriptions pour l'année scolaire 2020/2021 dans les écoles privées, au moment où un litige les opposant aux gérants de ces établissements, concernant le paiement des frais de scolarité du 3e trimestre de 2019/2020, tarde à connaître son épilogue.

PAR RANIA NAILI

En effet, depuis l'arrêt des cours, le 12 mars dernier à cause du coronavirus, un véritable bras de fer est engagé entre les parents d'élèves et les gérants des écoles privées concernant le paiement des frais de scolarité au titre du 3e trimestre. Si les directions de ces écoles privées sont catégoriques quant à "l'obligation" du paiement des frais pour "faire face aux charges de fonctionnement", les parents, pour leur part, ne voient pas pourquoi devraient-ils payer pour une prestation qu'ils n'ont pas eue. Une situation jugée, du reste, "inextricable", causée par la pandémie du Covid-19. Ni la loi n° 08-04 du 15 Moharam 1429, correspondant au 23 janvier 2008, portant loi d'orientation sur l'éducation nationale, ni l'ordonnance n° 05-07 du 23 août 2005 fixant les règles régissant l'enseignement dans les établissements privés d'éducation et d'enseignement, n'ont prévu ce genre de situation. L'article 65 de la loi d'orientation sur l'éducation nationale se contente de stipuler que "le ministre chargé de l'Éducation nationale exerce le contrôle pédagogique et administratif sur les établissements privés d'éducation et d'enseignement de la même manière qu'il l'exerce sur les établissements publics". En attente d'un "arbitrage" du ministère, les familles s'estiment "victimes" d'une situation "inédite" (Covid-19) qui a touché toutes les couches de la société. "Mon fils est confiné depuis début mars dernier et la directrice de l'école exige de nous de payer



conscient que le contrat signé avec l'école privée est annuel et non pas mensuel. Cependant, nul ne pouvait prévoir ce genre de situations, a-t-il souligné, précisant que "les répercussions de la pandémie ont ébranlé pratiquement tous les foyers, et les premiers à en pâtir sont les professions libérales dont les commerçants". "Mon commerce est fermé depuis quelques temps. Je suis responsable de ma petite famille, mes parents et mes deux sœurs. Faute de ressources en cette période de confinement, je suis dans l'incapacité de payer l'école, puisant dans mes économies, à peine si j'arrive à subvenir à leurs besoins alimentaires", a-t-il expliqué. Même son de cloche chez d'autres parents d'élèves qui appellent le ministre de l'Éducation à intervenir. Un appel, disent-ils, qui demeure sans écho puisque leurs tentatives de se réunir avec des responsables de ce département pour poser le problème n'ont pu aboutir. Un autre parent a fait savoir que "les familles qui se comptent par milliers sont très inquiètes, quant à la scolarité de leurs enfants surtout que des établissements brandissent la menace de rompre le contrat définitivement et ne pas réinscrire les élèves n'ayant pas payé le 3e trimestre de la disorde". De son côté, le président de l'Association nationale des parents d'élèves (ANPE), Khaled Ahmed, s'est dit prêt à faire la "médiation" et trans-

mettre la doléance au ministère de tutelle afin de "trouver une solution consensuelle" à même de satisfaire tout le monde. "Les établissements considèrent que les parents d'élèves ont signé un engagement d'une année et non d'un mois renouvelable, arguant qu'ils ont des charges à payer. Les parents d'élèves ont aussi le droit de ne pas payer, étant donné qu'il n'y a pas eu de troisième trimestre", a expliqué M. Khaled. Qualifiant la situation de "délicate", la présidente de la Fédération nationale des parents d'élèves (FNPE), Djamilia Khiair, a, quant à elle, estimé que seul le ministère de l'Éducation nationale est habilité à "trouver une solution à ce litige", mettant en avant, également, ce qu'elle a considéré comme étant un "vide juridique". Les établissements privés "ne peuvent assumer seuls les charges". Le président de l'Association nationale des écoles privées algériennes (ANEPA), Salim Aït Ameur, a estimé, lui, que les établissements "ne peuvent assumer seuls" les incidences catastrophiques engendrées par le coronavirus. Il considère cependant que les directeurs de ces établissements devraient s'inscrire en droite ligne des initiatives de solidarité au sein de la société après la propagation du Covid-19, "en faisant l'impasse sur le paiement des frais du 3e trimestre notamment par les parents réellement touchés

par la crise", faisant appel, dans ce contexte, à l'arbitrage du ministère de l'Éducation nationale, non sans souligner que les tentatives de son association qui regroupe 200 écoles privées sur les 500 existantes à l'échelle nationale, sont restées "vaines". "Ceci dit, certaines écoles ont essayé de trouver un consensus qui n'a pas satisfait la majorité des parents d'élèves. En effet, certains établissements ont suggéré de partager les frais de scolarisation en deux, soit 50% à verser par les parents, alors que d'autres ont proposé que le tiers et certains ont carrément décidé de ne rien percevoir", a-t-il dit. Dans une note adressée aux directeurs des écoles privées, relayée par la presse nationale, la direction de l'Éducation d'Alger-Ouest a mis en garde ces derniers, en les menaçant de sanctions si des "dépassements" envers les parents d'élèves continuent d'être constatés et avérés. Cette note intervient, suite à de nombreuses plaintes de parents d'élèves ayant dénoncé des "pressions" dont ils auraient fait l'objet, car ne voulant pas s'acquitter des frais de scolarité du dernier trimestre de l'année en cours. Toutes les tentatives de l'APS d'avoir les éclaircissements nécessaires sur ce conflit auprès du ministère de l'Éducation nationale se sont avérées vaines. Pour rappel, les frais de scolarisation par année pour les enfants du cycle primaire varient entre 190.000 DA et 260.000 DA, de 200.000 à 350.000 DA pour les élèves du moyen, et entre 250 et 400.000 DA pour les lycéens. Selon les statistiques du ministère de tutelle, pour les examens de l'année scolaire 2018/2019, près de 20.000 candidats inscrits à ces examens, étaient scolarisés dans des écoles privées. Ainsi, il a été recensé 9516 candidats pour l'examen de cinquième année, 7299 candidats inscrits à l'épreuve du BEM et 4011 candidats à l'examen du Bac.

R. N.

TRIBUNAL DE BOUMERDÈS Abdelghani Hamel condamné à 12 ans de prison ferme

L'ancien Directeur général de la Sûreté nationale (DGSN), le général-major Abdelghani Hamel, a été condamné à 12 ans de prison ferme et son fils Chafik à trois ans de prison ferme. Le verdict a été prononcé jeudi soir par le tribunal correctionnel de Boumerdès, a rapporté le journal El Moudjahid.

Selon la même source, les peines prononcées par le même tribunal sont comme suit :

Les deux anciens walis de Tipasa, Abdelkader Kadi et Moussa Ghelai ont été condamnés à 12 ans de prison ferme. Mustapha Ayadi (ancien wali de Tipasa) a été condamné avec demande de placement sous mandat de dépôt à l'audience.

L'ancien chef de Sûreté de la wilaya de Tipasa, Salim Djadjai, a été condamné à 3 ans de prison.

L'ancien ministre des Finances, Hadji Baba Ami, a été condamné à 4 ans de prison ferme. Le DG des domaines, Djamel Kheznadji, a bénéficié pour sa part de la relaxe. Pour rappel, le 1er avril dernier, Abdelghani Hamel a été condamné à 15 ans de prison ferme et une amende de 8 millions de dinars, par le tribunal de Sidi Mhamed d'Alger.

R. N.

SONDAGE SUR LA PROPAGATION DU CORONAVIRUS

86% des Algériens sont inquiets

PAR RACIM NIDHAL

Un sondage publié par le cabinet Deloitte, l'institut de sondage OpinionWay et l'agence de conseil 35°Nord, et intitulé "Les opinions publiques africaines face à la crise du Covid-19", a indiqué que 86% des Algériens se disent inquiets de la propagation du coronavirus Covid-19.

08 pays africains ont été interrogés dans ce sondage, réalisé entre le 2 et le 14 mai dernier : en l'occurrence l'Afrique du Sud, l'Algérie, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, l'Éthiopie, le Maroc, le Nigeria et la RDC, soit un échantillon global de 4.017 personnes, 500 en moyenne par pays, représentatif de la population âgée de 18 ans et plus.

L'étude révèle que 60% des Algériens interrogés estiment, que la situation économique du pays risque de se dégrader dans les mois qui viennent, alors que 23% pensent qu'elle va s'améliorer.

45% des Algériens interrogés estiment,

que leur activité professionnelle va se dégrader dans les prochains mois, un chiffre au-dessous de la moyenne africaine qui est de 53%. Toutefois, seuls 13% pensent qu'elle va s'améliorer.

Le sondage révèle aussi que 43% des Algériens interrogés pensent, que leur situation financière personnelle va se dégrader dans les mois qui viennent, un chiffre moins élevé que la moyenne africaine qui s'établit à 54%. Cependant, seuls 12% estiment qu'elle va s'améliorer.

Par ailleurs, 81% des Algériens interrogés dans le sondage, sont d'accord avec le couvre-feu pour lutter contre le coronavirus, ce qui correspond à la moyenne africaine. Dans les détails, 68% des Algériens se disent "tout à fait d'accord" pour ce couvre-feu, alors que seuls 8% se disent "pas du tout d'accord" et 13% sont "plutôt d'accord".

L'étude a également révélé que 59% des Algériens font "tout à fait" confiance au gouvernement, pour limiter les effets de

l'épidémie du coronavirus, alors que 26% font "plutôt confiance" au gouvernement. 7% des personnes interrogées ne font "pas du tout" confiance au gouvernement face à l'épidémie, tandis que 8% ne font "plutôt pas confiance" au gouvernement.

95% des Algériens interrogés font confiance aux médecins comme source d'information sur la situation sanitaire du pays, alors que 67% font confiance au gouvernement et seuls 18% des personnes interrogées disent avoir confiance dans les réseaux sociaux, un chiffre en deçà de la moyenne africaine qui est de 38%.

Par ailleurs, 48% des Algériens interrogés pensent qu'ils risquent de manquer de lait dans "les semaines qui viennent", tandis que 16% craignent de manquer de blé, et 15% craignent une pénurie de farine.

Enfin, 82% des Algériens craignent une augmentation de la pauvreté en raison du coronavirus, tout juste en deçà de la moyenne africaine qui s'établit à 84%.

R. N.

FOOTBALL-COVID19

Damerdji relève la «complexité» d'un retour à la compétition

Le président de la Commission médicale de la Fédération algérienne de football Djamel-Eddine Damerdji, a relevé la "complexité" d'une retour à la compétition footballistique, suspendue depuis mi-mars en raison de pandémie du nouveau coronavirus (COVID-19), tout en insistant sur la nécessité de prendre des mesures "encore plus rigoureuses", a indiqué mercredi l'instance fédérale.



FIFA

La FAF va régler les contentieux des clubs algériens

FOOTBALL-COVID19

Damerdji relève la «complexité» d'un retour à la compétition

Le président de la Commission médicale de la Fédération algérienne de football Djamel-Eddine Damerdji, a relevé la "complexité" d'une retour à la compétition footballistique, suspendue depuis mi-mars en raison de pandémie du nouveau coronavirus (COVID-19), tout en insistant sur la nécessité de prendre des mesures "encore plus rigoureuses", a indiqué mercredi l'instance fédérale.

Le président de la Commission médicale fédérale a rappelé toutes les mesures prises jusqu'ici par le Ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, et de la FAF ainsi que de la LFP pour gérer cette situation de pandémie, en s'appuyant sur tous les documents et protocoles (Ministère de la santé, OMS, FIFA, CAF), mais également la complexité d'un retour aux activités qui devra être régi par des mesures encore plus rigoureuses et une coordination intersectorielle sans faille", a indiqué la FAF dans son relevé des conclusions de la dernière réunion du Bureau fédéral, tenue dimanche



par vidéoconférence. La saison footballistique 2019-2020, suspendue depuis le 16 mars en raison de la pandémie de COVID-19 reprendra ses droits après "la levée du confinement et autorisation de rassemblements", comme décidé lors de la récente réunion du BF. "Une réunion a été tenue avec les médecins des clubs de Ligue 1 en présence du Dr Damerdji Djamel-Eddine, du Dr Bichari Mohamed, médecin de la Ligue de football professionnel (LFP) pour discuter de la situation au niveau des clubs et de la préparation des modalités et protocole en prévision d'une

éventuelle reprise des activités footballistiques", précise la FAF. Dans ce même cadre, le président de la FAF Kheireddine Zetchi, "a fait part de sa rencontre avec le Ministre de la jeunesse et des sports Sid Ali Khaldi, lors de l'audience qu'il lui a accordé le samedi 30 mai 2020 au siège de son département ministériel, et où il lui a renouvelé le maintien de la feuille de route de la famille du football". Cette feuille de route consiste à poursuivre le reste de la saison 2019-2020 des Ligues 1 et 2 sur une période de 8 semaines, après une période de préparation de 5 à

6 semaines, quelle que soit la date qui sera arrêtée par les pouvoirs publics. Il s'ensuivra une phase de repos total d'au moins une semaine aux joueurs puis une autre active d'un mois qui amorce le début de la période d'enregistrement. Ce n'est qu'après cette phase que la nouvelle saison débutera à une date à arrêter ultérieurement. Pour les championnats amateurs (LNFA et LIRF) de la catégorie seniors, ils seront calqués sur les championnats professionnels des Ligues 1 et 2 (éventuellement à une semaine près).

JS KABYLIE

Aucun joueur n'a été contacté

La JS Kabylie a annoncé n'avoir contacté aucun joueur en cette période d'arrêt provisoire de la compétition, provoquée par la pandémie de coronavirus, "par respect" au club et ses joueurs. "Une stratégie de recrutement a été discutée entre la direction et l'entraîneur. Aucun contact n'a été entrepris pour l'instant par respect au club et ses joueurs. La période n'étant pas propice", a indiqué le club kabyle sur son compte officiel Twitter.

Au moment de la suspension du championnat le 16 mars dernier, la JSK occupait la 4e place au classement avec 36 points, à quatre longueurs du leader le CR Belouizdad, ce dernier comptant néanmoins un match en moins. Concernant les joueurs, dont le



contrat arrive à terme cet été, la JSK a expliqué qu'aucune décision n'a encore été prise à leur sujet : "Trois joueurs seront en fin de contrat à la fin de la saison actuelle : Nabil Saâdou, Massinissa Tefni et Amir Belaïli. Les décisions appropriées seront prises par le staff technique au

moment opportun". Dans le cadre du projet de formation et suite à la proposition de l'encadrement technique des jeunes, à leur tête Guillaume Mulak, "5 joueurs issus de la catégorie des moins de 19 ans (U-19) ont paraphé un contrat de 5 ans avec la JSK". Par ailleurs, la formation phare

MERCATO

Belaïli dans le viseur de Galatasaray

L'ailier international algérien du Ahly Djeddah Youcef Belaïli, constitue l'une des options de Galatasaray, en vue d'un éventuel recrutement cet été, rapporte jeudi le site spécialisé Fotomaç. Les dirigeants stambouliotes préparent déjà ses futurs mouvements dans son effectif, et privilégieraient dans un premier temps l'option d'un retour définitif de l'international nigérian et joueur de l'AS Monaco Henry Onyekuru, prêté à Galatasaray lors du mercato hivernal après un premier prêt la saison dernière. En cas d'échec de négociations avec Monaco, Onyekuru, dont l'indemnité de transfert serait estimée à 15 millions d'euros, Galatasaray, où évolue le milieu international algérien Sofiane Feghouli, se tournerait vers la piste Belaïli, ce dernier a déjà été pisté par le club turc. Selon la même source, le montant de l'indemnité de transfert pour engager les services du natif d'Oran est estimée à 2,5 millions d'euros.

Sacré meilleur joueurs interclubs, trophée décerné en janvier dernier par la Confédération africaine de football, Belaïli avait rejoint Al-Ahly Djeddah en 2019 en provenance de l'ES Tunis, pour un contrat qui court jusqu'en 2022.

Le PSG pas prêt de payer la clause libératoire de Bennacer

Le Paris SG (Ligue 1 française de football) ne serait pas prêt de payer la clause libératoire du milieu international algérien Ismaïl Bennacer, fixée à 50 millions d'euros par le Milan AC (Serie A italienne), rapporte jeudi le magazine Onze Mondial.

"Le PSG, bien que très intéressé, ne semblerait pas prêt de payer cette clause, même si des départs importants sont à prévoir (Thiago Silva, Meunier, Kurzawa, Cavani). Un latéral droit et un latéral gauche sont aussi attendus, et il faudrait pour le PSG garder le budget pour assurer un mercato plein", indique la même source.

Le club parisien, sacré champion de France 2019-2020 après la suspension définitive du championnat, provoquée par la pandémie du nouveau coronavirus (COVID-19), semble jeter l'éponge pour Bennacer, convoité également par Manchester City. L'entraîneur espagnol des "Cityzens", Pep Guardiola, aurait même appelé le joueur algérien afin d'en savoir plus. Le champion d'Angleterre en titre pourrait préparer une offre dans les plus brefs délais. Le meilleur joueur de la CAN-2019, remportée par l'Algérie en Egypte, veut des garanties sur son temps de jeu et privilégiera le projet sportif, selon les informations de RMC Sport.

FIFA

La FAF va régler les contentieux des clubs algériens

La fédération algérienne de football a annoncé mercredi sa décision de venir en aide "une nouvelle fois" aux clubs algériens, en payant leurs contentieux vis-à-vis de la fédération internationale.

Le BF a décidé d'apporter une nouvelle fois son aide aux clubs algériens dans le cadre de leurs situations contentieuses vis-à-vis de la FIFA, avec l'engagement de ces derniers de rembourser les avances de la FAF sur leurs indemnités de participation en Coupes africaines et/ou de leur quote-part des droits TV", a indiqué l'instance fédérale dans son relevé des conclusions de la



dernière réunion du Bureau fédéral, tenue dimanche par vidéoconférence. Dans le même sillage, le BF a décidé d'interdire, à travers la CNRL, tout recrutement de joueurs étrangers par tout club n'ayant pas encore assaini sa sit-

uation contentieuse. En s'appuyant sur les derniers chiffres, la FAF a précisé que "la situation des dettes des clubs des Ligues 1 et 2 demeure inchangée depuis le début de la pandémie du coronavirus, soit plus de 217 millions de dinars pour les clubs

de Ligue 1 et plus de 523 millions de dinars pour les clubs de Ligue 2". L'instance fédérale a évoqué "la possibilité de proroger la date de remboursement des dettes antérieures des clubs dont l'échéance était arrêtée au 1er juin 2020, et ce compte-tenu de la situation économique de ces derniers".

Par ailleurs, Zetchi "a décidé de faire don de sa quote-part de 10% des frais annuels alloués par la Confédération africaine à la FAF, soit 20.000 dollars à la trésorerie de cette dernière, dont 50% seront consacrés à des aides dans le cadre de l'opération de solidarité COVID-19". Enfin, Zetchi a rappelé à tous les membres la nécessité de rationaliser et d'optimiser les dépenses de la fédération.

MC ORAN

Le siège du CSA toujours à l'abandon pour difficultés financières

L'ancien Club sportif amateur du MC Oran, situé au centre-ville, est toujours à l'abandon au moment où sa direction se dit être dans "l'incapacité" de le restaurer "pour des raisons financières". Implantée dans un endroit stratégique de la ville sur une superficie importante, la bâtisse aurait pu faire profiter au club, sur le plan financier, si elle avait été exploitée à bon escient, reconnaît-on du côté de la direction oranaise, qualifiant de "véritable gâchis" le sort réservé à ce bien qui n'a pas été intégré dans le capital social de la Société

sportive par actions du club. "Pourtant, il y a déjà quelques années de cela que la sonnette d'alarme a été tirée au sujet de cet ancien siège du CSA. A l'époque, des promesses ont été faites par la Direction de la jeunesse et des sports de la wilaya pour prendre en charge sa rénovation, mais en vain", déplore-t-on de même source. A la direction du CSA/MCO, qui ne compte désormais que la section handball après la dissolution depuis plusieurs années des autres sections et le passage de celle du football sous le giron de

la SSPA, l'on est également persuadé à présent que l'on "devrait compter sur ses propres moyens pour redonner vie à cet important patrimoine." Il se trouve, néanmoins, que toutes les subventions dont a bénéficié le CSC depuis près de cinq ans sont transférées, toutes ou presque, au profit de la SSPA, "alors qu'elles auraient pu servir à la rénovation du siège du club", explique la même source, souhaitant, au passage, que les autorités locales viennent en aide au club pour restaurer cet important acquis. En début de cette saison, la DJS de

HANDBALL

Labane favorable à une reprise du championnat sous condition

Le président de la Fédération algérienne de handball, Habib Labane, s'est dit lundi "favorable" à une reprise du championnat, suspendu depuis mi-mars en raison de la pandémie du nouveau coronavirus (COVID-19), soulignant qu'il avait entamé de "larges consultations" avec les clubs et Ligues régionales.

"Nous avons entamé depuis quelques jours de larges consultations avec l'ensemble des clubs, ainsi qu'avec les Ligues régionales, pour évoquer la suite à donner à la saison actuelle. Les avis sont partagés bien évidemment. D'ici à jeudi, je vais me

réunir avec les présidents de club par visioconférence pour en discuter un peu plus. Si ça tenait qu'à moi, je suis pour la reprise", a indiqué à l'APS le premier responsable de la FAHB. Le président de la FAHB a lié une éventuelle reprise de la compétition à la nécessité de lever le confinement le 13 juin. "Il doit y avoir d'abord une décision des autorités pour une levée totale du confinement le 13 juin, et autoriser de nouveau les rassemblements. Nous aurons ensuite la possibilité d'établir un nouveau calendrier pour terminer la saison. Nous sommes en

contact permanent avec le ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS), d'autant qu'il s'agit d'une partie prenante. La gestion des salles dépend essentiellement de ce département", a-t-il ajouté. Avant d'enchaîner : "Si le confinement sera prolongé au-delà du 13 juin, il nous sera très difficile de boucler la saison dans de telles conditions, il ne faut pas oublier aussi qu'il doit y avoir une période de préparation pouvant aller jusqu'à 25 jours avant une éventuelle reprise". Interrogé sur l'éventualité de suspendre définitivement le cham-

pionnat dans le cas où la reprise ne se ferait pas dans les délais souhaités par la FAHB, Habib Labane s'explique : "Le système de compétition adopté en handball est différent de celui du football. Nous ne pouvons pas offrir le titre à tel ou tel club, nous ne sommes qu'à la première phase du championnat, qui sera suivie par les play-offs et les play-downs. Donc, dans le cas d'une saison blanche, il n'y aura pas de vainqueur. Nous avons retenu plusieurs scénarios, mais je préfère ne pas entrer dans les détails pour ne pas perturber tout le monde".

LIGA - BARÇA

Les blaugrana contraints de vendre pour 70 millions ?

Le FC Barcelone aurait l'obligation de vendre pur 70 millions afin de rentrer dans leurs comptes. Et face à l'arrêt des négociations, les dirigeants catalans commenceraient à nourrir certaines craintes.

Une grande opération dégraissage se prépare au FC Barcelone. En effet, de nombreux joueurs de l'effectif seraient annoncés sur le

départ en vue du prochain mercato estival. Néanmoins, les dirigeants barcelonais seraient dans l'obligation de boucler leurs ventes au plus vite pour être en règle financièrement. En effet, comme l'avance Marca, le FC Barcelone nécessiterait de vendre pour 70 millions d'euros afin d'équilibrer leurs comptes. Et bien que le club dispose de nombreux joueurs à haute valeur marchande, tels que Philippe Coutinho et Nelson Semedo, sur leur liste de transfert, l'arrêt des négociations stresserait les dirigeants catalans en interne.



Luis Suarez évoque le huis clos

Luis Suarez, l'attaquant du FC Barcelone, a admis qu'évoluer à huis clos rendrait les rencontres bien différentes.

De retour de blessure (ménisque) et peut-être disponible pour le match de reprise du FC Barcelone, le 13 juin en Liga à Majorque, Luis Suarez a assuré qu'évoluer dans des stades vides sera forcément bien différent. « Jouer dans des stades sans personne, c'est sûr que ce ça sera particulier, mais nous

essaierons de nous adapter. On a déjà vécu cette situation, j'ai déjà joué un match comme ça (à huis clos) », a rappelé l'attaquant, sur le site officiel du club.

La chaleur, autre paramètre

L'international uruguayen fait référence au match de Liga disputé le 1er octobre 2017 contre Las Palmas, où le Barça avait décidé de jouer à huis clos, dans son immense Camp

Nou vide, pour protester contre les violences policières autour du référendum d'autodétermination en Catalogne.

Dans cet entretien, le buteur de 33 ans a également évoqué la chaleur, un autre élément à prendre à compte. « Nous ne sommes pas habitués à jouer sous de si fortes chaleurs en été, mais nous allons devoir nous y habituer », a-t-il indiqué.

Griezmann révèle où il veut terminer sa carrière



L'attaquant du FC Barcelone, Antoine Griezmann, s'est confié sur ses intentions pour la fin de sa carrière.

Interrogé par le Los Angeles Times, le footballeur français de 29 ans a dévoilé son envie de terminer son parcours professionnel de l'autre côté de l'Atlantique. "Gagner la Liga et la Ligue des Champions avec le Barça serait un rêve, et aussi un objectif. Après avoir gagné, quoi qu'il arrive. Il y a une autre Coupe du Monde, au

Qatar. Et après la MLS. Je ne sais pas avec quelle équipe, mais je veux vraiment y jouer. Pour moi, c'est un objectif de terminer ma carrière aux Etats-Unis avec la possibilité de bien jouer, de faire partie de l'équipe et de me battre pour un titre." Le champion du monde 2018 est encore sous contrat jusqu'en juin 2024 avec le Barça, que l'ancien joueur de l'Atletico Madrid a rejoint l'été dernier pour 120 millions d'euros.

MANCHESTER UNITED «La cible de Man Utd pourrait avoir un effet Ronaldo»

Manchester United a été lié à un retour de Cristiano Ronaldo dans le passé, mais il leur a maintenant été conseillé de signer une étoile de 112 millions d'euros qui pourrait recevoir le numéro de maillot emblématique de l'attaquant portugais et suivre ses traces.

La première division, qui a accumulé le plus de dettes parmi les clubs de football du monde entier, poursuivrait la signature de la sensation du Borussia Dortmund, Jadon Sancho. L'Anglais connaît une autre campagne exceptionnelle, ayant marqué 20 buts et aidé 20 autres frappes en 39 apparitions pour le club de Bundesliga jusqu'à présent cette saison.

En tant que tel, Sancho a été lié à un déménagement aux États-Unis, le club de Manchester étant prêt à payer le prix demandé de 112 millions d'euros (1,13 milliard de rands) de BVB, alors qu'il a également été affirmé que les Red Devils lui avaient offert Ronaldo, ancien numéro de maillot.

L'ancien défenseur de United, Wes Brown, a maintenant exhorté le club à ouvrir le chéquier du joueur de 20 ans.

« Talent et excitation. Nous avons besoin de quelqu'un comme ça au club », a-t-il déclaré à MUTV.

« Nous les avons eu au fil des ans et je suis sûr que si nous le signions (Sancho), il ramènerait cette excitation au club. Ce serait également bon pour l'équipe. »

« Nous avons eu des joueurs comme ça dans le passé, comme avec Cristiano Ronaldo. C'est le type de joueur qui attire trois ou quatre défenseurs et rend le jeu beaucoup plus facile pour les autres joueurs. »

« Si nous pouvions le faire, ce serait une brillante signature. »

REAL MADRID

Cette légende du Real qui rend hommage à Keylor Navas

Aujourd'hui au PSG, Keylor Navas a marqué l'histoire du Real Madrid entre 2014 et 2019. Et ce n'est pas Fernando Morientes, ancienne gloire de la Casa Blanca, qui dira le contraire.

Dans l'ombre de Thibaut Courtois la saison dernière, Keylor Navas a préféré quitter le Real Madrid pour retrouver la lumière et un poste de numéro 1 au passage. Et c'est du côté du PSG que le Costaricien a choisi de se relancer. Depuis l'été dernier, le gardien fait le bonheur du club de la capitale, mais son nom restera pendant longtemps dans l'histoire de la Casa Blanca. En effet, l'ancien protégé de Zinedine

Zidane a été l'un des hommes de base du technicien français lors des 3 succès en Ligue des Champions. Un dernier rempart qui a réussi à faire la différence des les moments cruciaux. Du côté du Real Madrid, on s'en souviendra. Et c'est Fernando Morientes, ancienne gloire du Bernabeu, qui a rendu hommage à Keylor Navas.

« Il est une légende »

« Au Real Madrid, je peux vous dire qu'il est une légende. Un joueur comme lui, qui a contribué à tant de grands moments pour Madrid doit être considéré comme une légende, sans aucun doute. Il est arrivé en tant que

remplaçant d'un des plus grands gardiens de notre histoire, Iker Casillas. Petit à petit, il a gagné le respect de tout le public, et a été décisif dans des moments majeurs de l'histoire du Bernabéu », a lâché l'Espagnol pour ESPN. Keylor Navas appréciera...

Plusieurs changements dans le club

Le Real Madrid a annoncé un nouvel entraîneur pour l'équipe des "Jeunes B" ainsi que quelques changements dans le club.

L'organigramme des Merengue se restructure. Via un communiqué officiel, le club a annoncé "renforcer sa zone de football avec la nom-



ination de Ramon Martinez comme adjoint du directeur général". Le désormais ex-coach des "Jeunes B" sera remplacé par Manuel Fernandez Gomez qui "assumera les fonctions de gestion de la carrière de foot-

ball, en prenant en charge les départements du recrutement national, du domaine technique, de l'administration du football et de la méthodologie de formation". Juni Calafat reste garde ses responsabilités de chef scout.

TAMANRASSET, ESPÈCES ANIMALES EN VOIE DE DISPARITION

Le guepard saharien fait sa réapparition dans l'Ahaggar



Espèce en voie de disparition, le guépard saharien est réapparu dans le parc culturel de l'Ahaggar (Tamanrasset), a annoncé à l'APS le directeur du projet des Parcs culturels algériens (Ppca), Salah Amokrane.

PAR BOUZIANE MEHDI

Espèce inscrite dans la liste rouge des espèces menacées d'extinction par l'Union internationale pour la conservation de la nature, le guépard saharien, après plus de dix ans de son dernier signalement, a été observé récemment par les équipes scientifiques de l'Office du parc culturel de l'Ahaggar (ONPCA). Selon l'APS, s'exprimant lors d'un point de presse à l'occasion de la clôture du mois du Patrimoine 2020, le directeur du PPCA a présenté un court

documentaire sur les missions de recherches scientifiques et les images du guépard prises dans l'Atakor au cœur du parc de l'Ahaggar, expliquant que ce projet a mobilisé "une cinquantaine d'agents de l'Onpca de différentes spécialités pendant 120 jours et 40 caméras fonctionnant en continu générant ainsi une nouvelle banque de données de plus de 230.000 photos qui sont à l'étude".

Quant au directeur de l'ONPCA, Hamoud Amerzagah, il est intervenu par visioconférence depuis Tamanrasset pour expliquer que "ces missions de recherches effectuées en 2017, 2019 puis en mars dernier obéissent à un protocole scientifique impliquant les habitants de l'air géographique du parc ainsi que leurs connaissances et savoir-faire".

La ministre de la Culture Malika Bendouda, après avoir salué cette découverte majeure et les efforts de l'équipe ayant travaillé sur ce projet, a rappelé le rôle "important des parcs

culturels, étendus sur 43 % de la superficie du pays, dans la préservation de la biodiversité et du patrimoine culturel et naturel".

La représentante résidente du Pnud (Programme des Nations unies pour le développement) en Algérie, Aliko Blerta, présente à ce point de presse, a, pour sa part, félicité l'Algérie pour cette "avancée" et assuré du soutien du programme onusien pour "une meilleure préservation de la biodiversité dans les parcs culturels algériens". Appelée "amayas" dans la région, le guépard saharien (*Acinonyx jubatus hecki*) est une espèce menacée qui ne compte pas plus de 200 individus à travers le monde.

Le PPCA œuvre, depuis 2016, à la mise en place, la réalisation et le suivi du projet de conservation de la biodiversité d'intérêt mondial et utilisation durable des services éco-systémiques dans les parcs culturels en Algérie.

B. M.

BLIDA, LEVÉE DE LA MESURE DE CONFINEMENT TOTAL

Reprise pour près de 200 entreprises industrielles

Près de 200 entreprises industrielles ont été autorisées à reprendre leurs activités, suite à la levée de la mesure du confinement total, à Blida, et son remplacement par un confinement partiel le 24 avril dernier, a annoncé le directeur de l'industrie de la wilaya. "Quelque 195 entreprises industrielles ont été autorisées à la reprise, depuis la levée de la mesure du confinement total, imposée durant un mois à la wilaya, et son remplacement par un confinement partiel le 24 avril dernier", a en effet indiqué à l'APS, Lotfi Rezzoug.

Signalant la poursuite en cours de la délivrance des autorisations de reprise, il assuré que la "totalité des entreprises industrielles ayant sus-

pendu leurs activités durant le confinement, reprendront du service après le fête de l'Aïd el-Fitr".

Le responsable a souligné, en outre, l'obligation faite à ces entreprises de se "conformer à un ensemble de mesures susceptibles d'éviter la propagation du nouveau coronavirus, dont la réduction du nombre des employés, le respect de la distanciation sociale, et l'application des mesures barrières, telles que le port du masque de protection et l'usage du gel hydro alcoolique, en plus de la désinfection régulière du lieu du travail et des moyens de transport des travailleurs", a-t-il précisé.

"Des commissions de contrôle ont été constituées en vue d'effectuer des

visites inopinées au niveau de ces entreprises pour constater le niveau de leur application de ces mesures", a fait savoir, en outre, M. Rezzoug.

Cette autorisation de reprise a, également, profité au réseau de transport des matières premières, des marchandises et des produits.

Pour rappel, la wilaya de Blida a enregistré la suspension de toutes les activités économiques à son niveau, durant la période de confinement total, exemption faite de celles relatives à la production de pâtes alimentaires et des produits de désinfection, outre l'industrie pharmaceutique et parapharmaceutique.

APS

ALGER

Distribution de repas chauds aux SDF le jour de l'Aïd

La mouhafada des vétérans des Scouts musulmans algériens (SMA) a organisé, dimanche 24 mai, premier jour de l'Aïd el-Fitr, une caravane de solidarité pour la distribution de repas chauds et de gâteaux aux personnes sans abri et aux familles nécessiteuses sur les différentes communes d'Alger.

Placée sous le slogan "Caravane de la joie", cette initiative a eu pour objectif de distribuer plus de 3.000 repas chauds dont 500 aux personnes sans abris, outre des gâteaux.

La caravane a été initiée grâce aux dons des bienfaiteurs pour partager la joie de l'Aïd avec ces familles, leur rendant le sourire notamment en cette conjoncture exceptionnelle, à savoir la propagation de la Covid-19. Plus de 22.000 colis alimentaires ont été distribués durant le mois de Ramadhan au niveau des zones enclavées. Par ailleurs, le chargé de communication a rappelé que "la mouhafada des vétérans des SMA a distribué des repas aux personnels médicaux et paramédicaux dans les établissements hospitaliers de Mustapha-Pacha, de Bab El-Oued et d'El-Kettar".

L'initiative a été appréciée par les citoyens ayant salué le rôle de la société civile dans la lutte contre la propagation de la pandémie sanitaire, mettant en avant les valeurs de solidarité ancrées dans la société algérienne.

LAGHOAT

Aménagement de 43 kilomètres de pistes reliant les zones enclavées

Une opération d'aménagement de 43 kilomètres de pistes reliant les zones enclavées de la daïra d'Oued-Morra est en cours de réalisation.

L'opération est menée à travers les zones d'El-Haoud, El-Mahsar, Oum-Slimane, Alia et El-Ghorfa, en plus de l'aménagement de la piste reliant les zones de Dhayet el-Rabt et Hassi-Mustapha.

Outre le désenclavement des zones d'ombre, l'opération vise à faciliter la circulation des véhicules, notamment le transport scolaire à travers cette région aux rudes conditions climatiques, en hiver surtout, rendant difficile le déplacement des élèves vers leurs établissements.

Des actions similaires ont également été lancées à travers les zones d'ombre recensées par les services de la wilaya, et considérées comme "prioritaires" en vue d'aplanir les contraintes rencontrées, notamment le déplacement des élèves vers leurs établissements.

APS

VIBER INNOVE EN MATIÈRE DE VIDÉOCONFÉRENCE

Améliorer les communications personnelles et professionnelles

Dans ce contexte sanitaire mondial particulièrement éprouvant et stressant sans précédent dans l'histoire économique contemporaine, l'évolution des technologies de l'information et de la communication est déterminante pour réaliser des performances sur le plan économique et du marketing management.



Cela pourrait se traduire par des gains financiers importants et des avancées, notamment sur le plan des échanges commerciaux et des relations économiques internationales. Car la vidéoconférence permet des rencontres virtuelles significatives sans nécessiter des déplacements onéreux et éprouvants des responsables et des dirigeants politiques et des entrepreneurs.

Ainsi, le processus de prise de décisions stratégiques pourrait être rapide et rationnel, tant l'avenir a tendance à devenir incertain avec tous les aléas de la vie et des risques tous azimuts. Viber lance le service d'appel de vidéo conférence à partir de l'application. Le service permet d'organiser des réunions et des leçons en ligne qui respectent les nouvelles normes qui ont été appliquées pendant la période de propagation du coronavirus.

Les utilisateurs de la messagerie Viber à travers le monde entier pourront, désormais, passer des appels vidéo avec jusqu'à 20 personnes et ce, afin de répondre au besoin croissant d'appels vidéo et pour améliorer également les communications personnelles et professionnelles entre per-

sonnes confinées. Rakuten Viber, l'une des principales applications d'appel gratuites et sécurisées au monde, annonce que la fonction d'appel vidéo de groupe sera opérationnelle à partir du 7 juin.

Cette fonctionnalité permet, désormais, d'effectuer des appels vidéo de groupe jusqu'à 20 personnes et sera lancée pour une durée illimitée.

L'idée a été inspirée par l'énorme succès de la fonction d'appel vocal de groupe. Viber a donc décidé d'ajouter de la vidéo à cette fonction et de répondre à la demande croissante d'appels vidéo et d'élargir le champ de la communication, que ce soit avec la famille, les amis ou les collègues.

La distanciation sociale et l'adaptation progressive à la situation actuelle obligent les gens à repenser leur façon d'organiser des réunions - penser à rencontrer d'autres personnes est quelque chose que les gens font tous les jours et même plusieurs fois par jour.

Que des chefs organisent des cours de cuisine ou que des professeurs de yoga forment leurs élèves à maîtriser les cycles respiratoires, tous les

groupes de travail ont besoin d'une plateforme où ils se rencontrent.

Grâce à la fonction d'appels vidéo, ils peuvent désormais exécuter toutes ces fonctions facilement sur l'application Viber, avec de nombreuses fonctionnalités telles que le partage d'écran et la diffusion vidéo pour les appareils mobiles et les ordinateurs de bureau.

La fonction d'appel vidéo de groupe est un ajout pratique à d'autres capacités de Viber, telles que les conversations de groupe allant jusqu'à 250 personnes et les appels vocaux de groupe jusqu'à 20 contacts.

Pour démarrer un appel vidéo de groupe, l'utilisateur doit simplement suivre ces étapes consistant à cliquer sur le nouveau bouton "Vidéo" ajouté en haut de l'écran, ou ajouter simplement plus de participants à un appel vidéo en cours et profiter pour voir et parler avec des amis, des membres de la famille ou des collègues.

Les appels vidéo de groupe donnent à l'utilisateur l'avantage de parler, en plus de visionner sa vidéo et de la partager avec tous les appelants.

Les utilisateurs peuvent également choisir de projeter ou pas leur propre

vidéo sur l'écran pendant un appel. Les utilisateurs peuvent également couper leur micro ou mettre la vidéo en pause pendant l'appel, ainsi que voir si les autres participants sont en mode muet ou en mode vidéo désactivé.

« Nous sommes impatients de permettre aux utilisateurs de participer à des appels vidéo incluant jusqu'à 20 personnes et nous allons élargir et développer cette fonctionnalité bientôt. Viber répond à un besoin important pour la société, maintenant plus que jamais, en permettant aux utilisateurs de communiquer facilement.

Désormais, les discussions seront une partie importante de notre vie, et ce, beaucoup plus qu'avant. Nous avons donc décidé de lancer cette fonctionnalité afin d'attirer progressivement les utilisateurs vers une nouvelle réalité lorsque les réunions ne sont pas possibles », dira Ofir Eyal (directeur des Opérations chez Viber)

« Chez Rakuten Viber, nous connectons les gens, peu importe qui ils sont ou d'où ils viennent. Nos utilisateurs à travers le monde peuvent accéder à une multitude de fonctionnalités telles que les conversations individuelles, les appels vidéo, la messagerie de conférence, les mises à jour et les discussions avec leurs marques et célébrités préférées. Nous garantissons à nos utilisateurs un environnement sûr et libre pour partager leurs émotions », ajoute-t-il.

Rakuten Viber fait partie intégrante de Rakuten, un leader mondial du commerce électronique et des services financiers. Viber est le canal de communication officiel du FC Barcelone et le partenaire officiel de messagerie instantanée et de communication pour les Golden State Warriors.

A. A.

POUR FAIRE FACE À LA CONCURRENCE CROISSANTE DU MARCHÉ MONDIAL

Sonatrach adapte sa stratégie

Le ministre de l'Energie, Mohamed Arkab, a affirmé que la compagnie nationale des hydrocarbures Sonatrach s'attelle actuellement à l'adaptation de sa stratégie marketing dans le domaine gazier aux exigences de la concurrence croissante du marché mondial. "Sonatrach modifie sa stratégie commerciale" au vu des mutations survenues au niveau du marché mondial, a fait savoir Arkab dans une déclaration à la presse en marge d'une plénière au Conseil de la nation consacrée aux questions orales. Et d'ajouter : "Plusieurs pays injectent de grandes quantités, notamment avec le développement de la production du gaz de schiste et du gaz liquéfié (...) Le monde change et nous aussi." Il a assuré, dans ce sens, que l'Algérie "demeurera le fournisseur préféré" des pays européens, notamment grâce aux

pipelines garantissant le raccordement direct aux clients.

Au-delà du fait que ces pipelines représentent une partie de la stratégie à court terme, il est impératif d'exploiter cette particularité dont plusieurs pays ne disposent pas et ce en vue de la préparation de la transition énergétique à laquelle aspire le pays, a poursuivi le ministre.

"Nous exportons toujours de grandes quantités vers l'Europe et nous avons des partenariats fructueux, tout en œuvrant à préserver nos clients et à négocier avec eux selon le principe de l'intérêt commun", a-t-il souligné.

Concernant la prochaine réunion Opep-non Opep (Opep+) prévue la semaine prochaine, Arkab a fait savoir qu'elle portera sur l'évaluation des engagements de chaque partie concernant l'accord de réduction de la pro-

duction et la poursuite de cette coopération fructueuse.

Il a relevé, à cet effet, des indicateurs positifs concernant le niveau d'application des parts de réduction convenues pour tous les pays dans le cadre du groupe Opep+, soutenues par des réductions spontanées de la part de la Russie, de l'Arabie Saoudite, des Emirats arabes unis et du Koweït, débouchant ainsi sur "des résultats positifs ressentis récemment dans le redressement des cours".

Comme prévu, le déconfinement dans plusieurs pays en Asie et en Europe, outre l'application stricte de l'accord de réduction (9,7 millions de barils/jour en mai et juin) ont grandement contribué à la tendance haussière des cours, a ajouté le ministre. Arkab prévoit la poursuite de ce redressement en parallèle avec la reprise pro-

gressive des activités économiques notamment dans le secteur des transports.

A une question sur l'impact des difficultés financières sur les projets du secteur, le ministre de l'Energie a affirmé que leur réalisation se fera en fonction de la priorité accordée à chaque projet, soulignant que le secteur « ne rencontre aucun problème en matière de parachèvement des projets en cours de réalisation ».

Il a ajouté que le ministère avait reprogrammé ses projets en fonction des capacités financières disponibles, en accordant la priorité aux projets à valeur ajoutée à l'image des trois raffineries de Hassi Messaoud, Tiaret et Biskra, devant propulser pour la première fois l'Algérie dans les marchés mondiaux des produits pétroliers.

R. E.

LIBYE

Pourrissement de la situation

Le grand jeu en Libye a commencé à s'emballer, les États-Unis se débarrassent de leur ambivalence stratégique et recourent à un rôle proactif.

Au début de cette semaine, le Pentagone a marqué une escalade dramatique en accusant Moscou de soutenir des mercenaires liés au Kremlin qui aideraient le chef de guerre Khalifa Haftar en Libye. Dans une déclaration extraordinaire du 26 mai, le commandement américain pour l'Afrique (Africom) a déclaré que des avions de combat ont été envoyés la semaine dernière de Russie vers l'est de la Libye, vers une base contrôlée par Haftar, dans le sillage de son offensive pour prendre le pouvoir à Tripoli, où il a récemment subi un revers majeur en raison de l'aide militaire de la Turquie au Gouvernement d'accord national libyen soutenu par l'Onu. L'Africom a affirmé que les avions russes sont "susceptibles de fournir un appui aérien rapproché et des tirs offensifs" aux mercenaires russes travaillant pour Haftar – le groupe Wagner, une armée privée de l'ombre que les experts occidentaux lient à Yevgeniy Prigozhin, un proche allié du Président russe Vladimir Poutine. "La Russie essaie clairement de faire pencher la balance en sa faveur en Libye", a déclaré le commandant de l'Africom dans la déclaration.



La Libye, riche en pétrole, est en proie à son pire carnage depuis l'assassinat de Maâmmar Kadhafi lors de l'intervention de l'Otan en 2011. La guerre qui a suivi est alimentée par les puissances régionales et européennes, qui ont soutenu les parties belligérantes pour divers intérêts. Mais Washington a pointé du doigt la Russie pour son attaque verbale. S'appuyant sur un rapport de l'Onu, Chris Robinson, un fonctionnaire du département d'État qui se concentre sur la Russie, a déclaré aux journa-

listes que le Groupe Wagner est "souvent appelé à tort une société de sécurité privée russe, mais qu'il s'agit en fait d'un instrument du gouvernement russe que le Kremlin utilise comme un instrument peu coûteux et peu risqué pour faire avancer ses objectifs". Il a affirmé que les "armes très lourdes et très perfectionnées" que le groupe Wagner utilise en Libye indiquent qu'il ne s'agit pas d'une société privée. Jim Jeffrey, l'envoyé spécial américain pour la Syrie, qui a participé à la réunion, a déclaré aux journalistes

que Washington pense que la Russie travaille avec le Président syrien Bachar al-Assad pour transférer des combattants et des équipements en Libye. En substance, les diplomates américains de haut rang ont donné le coup d'envoi d'une nouvelle trajectoire politique américaine. Cela est apparu clairement lorsque le 14 mai, dans une interview accordée au journal italien *La Repubblica*, le secrétaire général de l'Otan, Jens Stoltenberg, a révélé que l'alliance était prête à soutenir le gouvernement officiel de Tripoli.

ÉTATS-UNIS

Les critiques se multiplient contre la ligne dure de Trump

Donald Trump avait déjà essuyé de nombreuses critiques pour sa gestion de la pandémie de Covid-19. Elles ont été relancées par sa réponse aux manifestations déclenchées par le décès de George Floyd, un Afro-Américain mort étouffé par un agent de police de Minneapolis. Une scène a particulièrement retenu l'attention : celle qui a vu des manifestants pacifiques rassemblés devant la Maison Blanche évacués sans ménagement par la police, lundi 1^{er} juin, pour permettre au Président des États-Unis de poser pour les photographes en brandissant une Bible

devant une église cible de dégâts mineurs au cours des troubles survenus la nuit précédente.

Ce geste présidentiel a suscité la réprobation de responsables religieux. Leurs critiques ont redoublé lorsque Donald Trump a choisi mardi de se rendre au sanctuaire national dédié à la mémoire du pape Jean Paul II. L'archevêque catholique Wilton Gregory, un Afro-Américain, a estimé "déconcertant et répréhensible", ce qu'il a qualifié de "manipulation". Le "saint pape Jean-Paul II était un ardent défenseur des droits et de la dignité des êtres humains (...) Il

n'aurait certainement pas toléré l'utilisation de gaz lacrymogènes et d'autres moyens de dissuasion pour faire taire, disperser ou intimider ceux avec lesquels on n'est pas d'accord, pour une séance de photo devant un lieu de culte et de paix".

Cette scène controversée a suscité les critiques d'une petite minorité d'élus républicains, dont l'unique sénateur Afro-Américain républicain Tim Scott (Caroline du Sud) ou encore le sénateur Ben Sasse (Nebraska), alors que quelques gouverneurs ont pris leurs distances avec la primauté accordée par Donald Trump à une réponse sécu-

ritaire. L'écrasante majorité des républicains du Congrès a cependant apporté son soutien au président, ou bien a refusé de s'exprimer.

L'ancien Président républicain George W. Bush, qui se mêle généralement peu de politique depuis son départ du pouvoir, en 2008, a également pris position en estimant dans un communiqué qu'"il est temps pour l'Amérique d'examiner nos échecs tragiques. Que de nombreux Afro-Américains, en particulier de jeunes hommes, soient harcelés et menacés dans leur propre pays reste un échec choquant", a-t-il assuré.

ÉTHIOPIE

Bras de fer à propos des élections

L'État du Tigré, dans le nord du pays, affirme qu'il organisera les élections visant à élire un nouveau Parlement, et ce en dépit du fait que ce scrutin a été repoussé au niveau national. C'est le dernier épisode d'un bras de fer entre le gouvernement central et le parti dirigeant cet État frontalier de l'Erythrée, qui a été évincé du pouvoir par l'arrivée du Premier ministre Abiy Ahmed en 2018. Le comité exécutif du Front de libération du peuple du

Tigré s'est réuni le week-end dernier et son communiqué final est un réquisitoire. Réquisitoire contre le Premier ministre Abiy Ahmed d'abord et son tout nouveau Parti de la prospérité, un parti fait à sa main que les Tigréens ont refusé d'intégrer; et réquisitoire ensuite contre le report des élections du 29 août pour cause de Covid-19, décidé par les autorités fédérales et jugé "inconstitutionnel". La question au niveau fédéral n'est pas tranchée. Le

problème de l'expiration du mandat des députés au-delà du 10 octobre, et du maintien au pouvoir de l'actuelle équipe dirigeante pendant l'éventuelle transition, est aujourd'hui entre les mains de la chambre haute du Parlement et d'un conseil des requêtes constitutionnelles. Son avis devrait être rendu dans les jours qui viennent. Mais d'ores et déjà, les Tigréens s'en affranchissent. Ils annoncent qu'ils tiendront les élections "à temps, selon

la Constitution". Une position déjà dénoncée par la Commission électorale nationale, qui répète qu'elle seule a le pouvoir d'organiser des scrutins. Mais mis sous pression, cernés par une Erythrée hostile d'un côté et des États qui songent à une revanche après les années de pouvoir autoritaire des Tigréens de l'autre, ces derniers entendent plus que jamais affirmer leur autonomie.

Agences

Sclérose en plaques et Covid-19 : quels sont les risques ?

Les malades atteints de sclérose en plaques doivent aussi apprendre à se protéger au jour le jour du virus Covid-19.

Quels sont les risques rencontrés tout particulièrement si l'on est atteint par la sclérose en plaques ? Y a-t-il des précautions et gestes supplémentaires à adopter pour se prémunir efficacement ?

Une maladie auto-immune

La sclérose en plaques est une maladie inflammatoire auto-immune qui touche spécifiquement le cerveau et la moelle épinière. Elle débute généralement vers l'âge de 25-30 ans, atteint une majorité de femmes et évolue le plus fréquemment par poussée. Il en découle le plus souvent un trouble de la marche, une faiblesse musculaire, des troubles visuels, sensitifs, de la mémoire, de l'équilibre mais aussi des troubles vésicaux-sphinctériens (problèmes urinaires). Ces troubles peuvent être responsables de handicap permanent au fur et à mesure de l'évolution de la maladie.

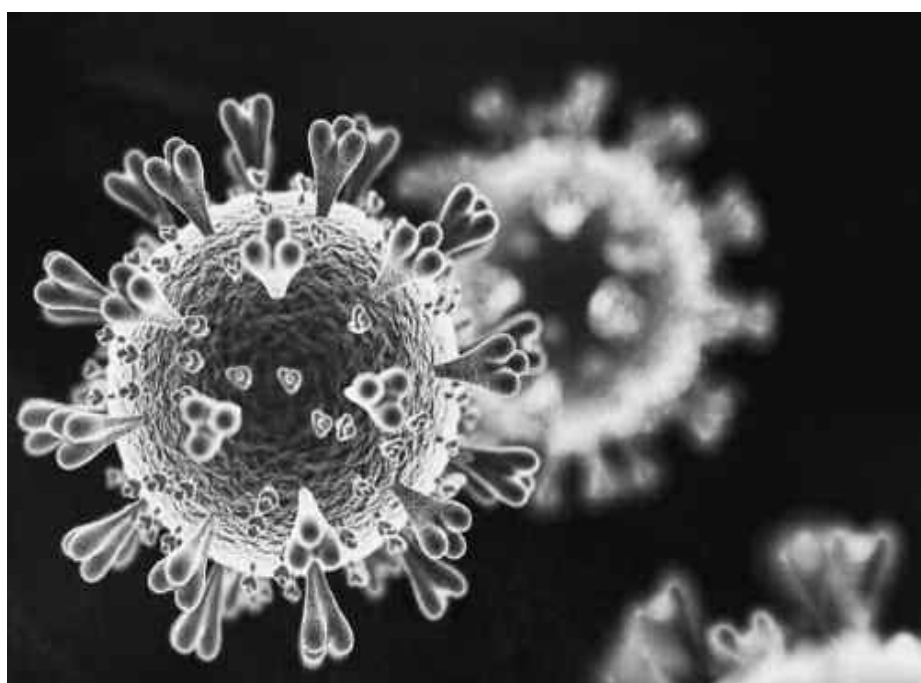
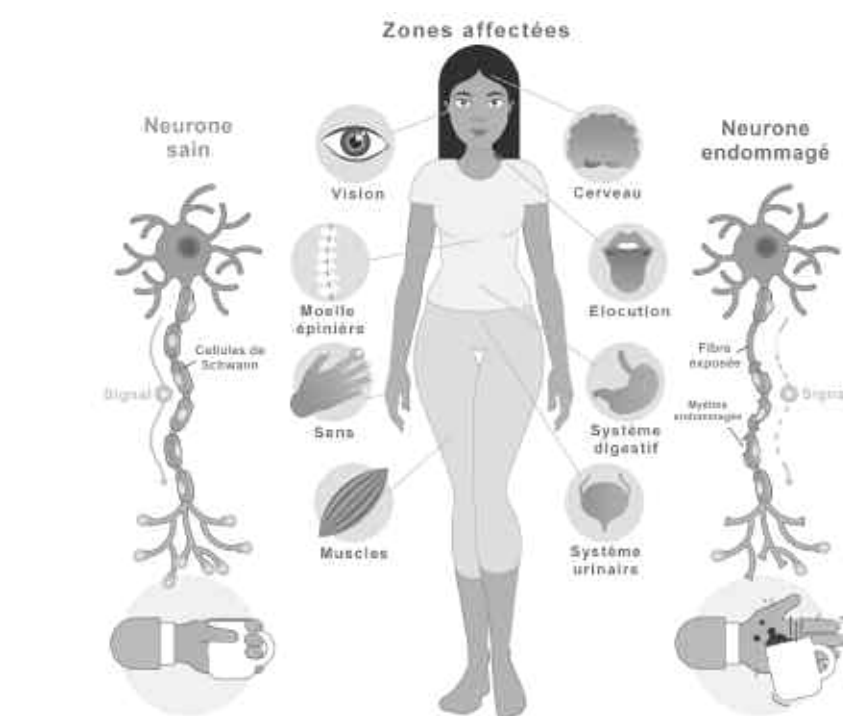
Où en sont les traitements aujourd'hui

Depuis une quinzaine d'années le corps médical dispose de plusieurs traitements efficaces qui bloquent les poussées générées par la sclérose en plaques. Ce sont des traitements qui agissent sur l'immunité (immunomodulation et immunosuppression), en permettant de limiter la réaction inflammatoire. Ces traitements, utilisés par voie orale ou injectable, apportent de réels bénéfices en réduisant l'évolution de la maladie. Ils nécessitent une surveillance attentive du fait de leurs effets sur l'immunité. C'est connu, certaines molécules peuvent avoir un impact sur la santé du patient et le prédisposer aux infections virales. Ces infections virales ne sont pas toujours directement liées au traitement administré, rassure notre spécialiste, mais souvent aux symptômes de la maladie. Par exemple les troubles du contrôle urinaire sont responsables d'infections urinaires à répétition chez les patients atteints de sclérose en plaques.

Continuer de prendre son traitement en période de Covid-19 ?

Il n'y a aucune raison d'avoir peur de son traitement. Il est d'ailleurs recommandé de ne jamais l'interrompre sans l'avis médical de votre médecin traitant ou de votre neurologue. Une interruption du traitement pourrait être responsable d'une reprise évolutive de la maladie.

Dès le début de l'épidémie un registre national a été mis en place afin de constituer une base de données



concernant les patients atteints de sclérose en plaques ayant contractés la Covid-19. Après analyse de ce panel de malades, on ne peut pas dire que le fait d'avoir une sclérose en plaques prédispose à contracter plus facilement le virus. Il n'y a pas non plus de signes alarmant qui puissent nous faire penser que les patients atteints de sclérose en plaques et les traitements

utilisés prédisposeraient à des formes graves de Covid-19. Les facteurs qui favoriseraient une forme sérieuse de Covid-19 sont exactement les mêmes que pour le reste de la population c'est-à-dire les personnes plus âgées, les individus en situation de surpoids ou d'obésité, ou ceux ayant d'autres maladies associées (cardiaques et pulmonaires notamment). Seul bémol : le

niveau de handicap. Plus le handicap lié à la sclérose en plaques est élevé plus le risque de développer une forme grave du Covid-19 est important.

Comment bien se protéger ?

Les recommandations qui permettent d'éviter de contracter le virus sont celles pour l'ensemble de la population. C'est-à-dire respecter la distanciation, porter un masque dans les lieux publics et en présence de personnes fragiles, se laver régulièrement les mains, tousser dans son coude, éviter la foule. Considérées comme plus fragiles, les patients atteints de sclérose en plaques devront appliquer ces consignes de manière encore plus stricte. Depuis la fin du confinement, en tant que médecin nous faisons du cas par cas et nous nous adaptons à chaque individu, explique le spécialiste. Pour certains patients, nous demandons au conjoint d'être en télétravail ou en arrêt maladie afin de réduire au maximum les contacts avec l'extérieur. Nous conseillons aussi s'il y a des enfants de privilégier l'enseignement à la maison plutôt qu'un retour à l'école.

On se fait tester ou pas ?

Ce n'est pas à ce jour une étape nécessaire. Il n'y a aucune raison de se faire tester sauf si on présente des symptômes évocateurs du virus.

De nombreux traitements contre la sclérose en plaques s'administrent par voie orale à la maison. Il n'y a donc aucun risque de contamination dans ce cas de figure. Un nouveau dispositif d'accueil a été mis en place depuis le début de l'épidémie pour les traitements réalisés sous perfusion en hôpital de jour. Il permet d'éviter aux patients de croiser trop de personnes.

Des bactéries de synthèse peuvent-elles aider à traiter la Covid-19 ?

Des vaccins synthétiques pourraient-ils permettre de freiner le coronavirus ? C'est ce sur quoi les chercheurs du Centre européen de régulation génomique travaillent depuis plusieurs années.

Ces scientifiques travaillent sur un projet dont l'objectif est d'élaborer des vaccins "intelligents" contre les maladies respiratoires. Pour cela ils ont transformé la bactérie du genre *Mycoplasma* grâce à des techniques de pointe de biologie de synthèse.

En utilisant les protéines du virus comme antigènes, la méthode pourrait servir dans le développement d'un vaccin contre la Covid-19.

Ces bactéries de synthèse sont non pathogènes, et on été élaborées pour stimuler la réponse immunitaire afin d'en devenir un allié !

LES SIMPSON SPORTS D'E-QUIPE



21h00



Homer se découvre une véritable passion alors qu'il entraîne Bart à des compétitions d'e-sport. Les plans de Lisa pour faire revenir Homer sur terre sèment le chaos

AHMED SYLLA : «AVEC UN GRAND A»



21h00



Peut-on rire avec son cœur ? C'est l'ambitieuse question à laquelle Ahmed tente de répondre dans son spectacle. À la manière d'un grand explorateur, le jeune Ahmed Sylla sillonne son monde pour nous en livrer des fruits tantôt sucrés, tantôt acides. Un récit d'aventures avec un grand «A» dont les rencontres et les situations pour le moins originales font «réfléchir de rire». L'enfance, l'adolescence, la maturité, tout y passe, pour notre plus grand plaisir. Dans un spectacle rythmé de folies où se mêlent autodérision, improvisation, poésie et finesse, ce caméléon scénique au corps atypique ne manquera pas d'attendrir... avec un grand «A»

N'OUBLIEZ PAS LES PAROLES !



21h00



Le Tournoi des maestros fait son grand retour, en présence cette année des dix-huit plus grands gagnants de l'histoire du jeu ! L'équipe qui remportera le tournoi gagnera également un voyage de rêve au soleil. Réunis en six équipes de trois candidats, les dix-huit super-maestros vont s'affronter dans un tournoi où leurs connaissances, mais aussi leur alchimie, seront mises à rude épreuve ! Chaque émission opposera deux équipes, sur une série de duels et de défis collectifs. Celle qui comptera le plus de points à l'issue de la confrontation accèdera à la grande finale. Elle pourra également tenter de remporter jusqu'à 100 000 euros pour une association

LES MYSTÈRES DE LA BASILIQUE



21h00



Le commandant Louise Chaland, épaulée par son fils Sylvain, prêtre, enquête sur le meurtre d'un sculpteur subversif dont le cadavre a été retrouvé à côté d'une de ses toiles couverte d'inscriptions en latin. Tous deux font rapidement le lien avec la disparition d'une relique de Saint Martin, saint patron de Tours. Leurs investigations les guident vers un refuge pour nécessiteux, tenu par François Delcourt et sa fille Agnès, laquelle entretenait une relation avec le sculpteur retrouvé assassiné



LA SELECTION DU MIDI LIBRE

AUGUSTE ESCOFFIER OU LA NAISSANCE DE LA GASTRONOMIE MODERNE



21h00



Il se rêvait sculpteur, il a hissé la gastronomie au rang des beaux-arts, maître aujourd'hui encore adulé par une légion d'héritiers à travers le monde. Né à Villeneuve-Loubet en 1846, Auguste Escoffier fait ses classes à Nice chez un oncle restaurateur. À 19 ans, le jeune Provençal monte à Paris, capitale hédoniste du Second Empire, et grimpe bientôt tous les échelons au Petit Moulin rouge où il débute comme commis. Le jeune chef visionnaire va alors allier progrès technique et art culinaire raffiné pour révolutionner les plaisirs de la table. Ce manager avant l'heure rationalise le métier, des fourneaux aux lumières, allège les plats et dresse les assiettes comme des tableaux

LA GRANDE RÉCRÉ DES ANIMAUX



21h00



Ce film raconte l'histoire d'une famille de chimpanzés à la tête de laquelle règne le mâle alpha. Tourné sur plusieurs années, ce film révèle des comportements inédits aussi émouvants que stupéfiants, techniques de chasse et de survie, stratégies de combats pour défendre le territoire mais aussi de solidarité dans le groupe, d'ingéniosité pour élever les petits. Une plongée d'une heure et demie dans un univers riche et étonnant

DR HARROW UN PIED DANS LA TOMBE



21h00



Médecin légiste, le docteur Daniel Harrow est un grincheux au sale caractère qui distille un humour cynique, voire cassant. Ce qui ne l'empêche pas de ressentir une grande empathie pour les victimes qu'il dissèque. S'affranchissant des règles ou jouant avec, il fait tout son possible pour se faire le relais des victimes et s'attache à révéler la vérité qui se cache derrière leur mort. Alors que le corps d'un magnat des mines est découvert dans un sarcophage à la place d'une momie égyptienne, Grace se charge de l'autopsie tandis que Daniel, pris au piège, doit lutter pour sa survie

THE VOICE



21h00



L'heure de disputer la demi-finale a enfin sonné ! Malgré le contexte actuel - lié à l'épidémie du Covid-19 -, les équipes de la chaîne se sont mobilisées pour offrir un show à la hauteur des attentes. Les talents reprennent donc le micro pour une soirée qui promet de ne ressembler à aucune autre dans l'histoire du programme. Pour rappel, les quatre coaches ont chacun une équipe composée de trois candidats... et l'issue demeure d'autant plus incertaine que seul le public désignera les quatre finalistes. Qui de Maria Doyle, Gustine, Cheyenne, Antony Trice, Ifé, Antoine Delie, Terence, Tom Rochet, Toni, Verushka, Baby J ou Abi décrochera son ticket pour la finale ?



Web : www.lemidi-dz.com

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : direction@lemidi-dz.com

La rédaction
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 021.63.80.82 et 87
Rédaction : Tél-Fax : 021.63.79.16
Publicité : Tél-Fax : 021.63.79.14
publicite@lemidi-dz.com
Pour votre publicité s'adresser à l'ANEP, 01 Avenue Pasteur, Alger
Tél. : 021.73.76.78 et 73.71.28
Bureau de Constantine : 100, rue Larbi Ben M'hidi - Constantine - Tél/Fax : 031.64.17.53

Bureau de Annaba 24 rue Med-Khemisti
Tél. : 038.86.11.57
Bureau de Tizi-Ouzou Cité Mohamed-Boudiaf BT 29 A
Nouvelle-Ville T. O.
Tél-Fax : 021.93.69.29

Impression : Centre : SIA Diffusion : Midi libre
Est : SIE Diffusion : AMP Ouest : SIO
EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire : SGA Bouzaréah : 02100007113000214 clé 16
Adresse : 12 rue Fouzia Moulah Rostomia Clairval Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fadjr	04h53
Dohr	12h50
Asr	16h41
Maghreb	20h04
Icha	21h41

SELON L'ONM L'ÉTÉ SERA EXCESSIVEMENT CHAUD !

Des températures élevées, allant globalement de la "normale à au-dessus de la normale", sont prévues durant cet été (juin-juillet-août), en particulier dans les régions côtières, en raison notamment du "déficit pluviométrique" enregistré durant l'hiver et le printemps derniers, selon les prévisions saisonnières de l'Office national de météorologie (ONM). Les températures prévues pour la saison estivale "devraient être globalement supérieures aux normales à l'échelle du trimestre sur le sud de l'Europe ainsi que le sud de la Méditerranée", a indiqué à l'APS le directeur du Centre climatologique national (CCN), qui relève de l'ONM, Salah Sahabi-Abed.

Il a précisé que "les prévisions consensuelles élaborées dans cette analyse sont issues des résultats des prévisions tournées à Météo Algérie et celles issues de l'ensemble des modèles des centres climatiques des pays de la Méditerranée activant dans le cadre du groupement MEDCOF auquel participe l'Office national de météorologie".

"D'après les résultats, les modèles de prévisions saisonnières prolongent le scénario des prévisions précédentes de la saison hivernale décembre-janvier-février et printanière mars-avril-mai, qui a prévu avec une unanimité remarquable, des conditions de températures anormalement chaudes sur la Méditerranée et l'Algérie et des cumuls pluviométriques saisonniers en dessous à proche de la normale sur l'ensemble des régions du littoral algérien avec 80% de chance", a-t-il observé.

A cet effet, le climat sur le Sud de l'Europe et la Méditerranée "devrait en moyenne être plus chaud et plus sec que la normale, sur la saison estivale", selon ces prévisions. L'anticyclone des Açores (zone de hautes pressions qui se manifeste au nord de l'océan Atlantique) "devrait être plus développé qu'habituellement en s'étendant sur l'Europe", a indiqué le directeur du CCN,



ajoutant qu'en raison du déficit pluviométrique enregistrée durant les deux précédents trimestres (l'hiver et le printemps), "ces situations anticycloniques prévues de se manifester au-dessus d'un sol sec pourraient augmenter le risque de vagues de chaleur".

"La vigilance reste donc de mise", a-t-il prévenu, "puisque les températures estivales sont prévues d'être anormalement chaudes au-dessus de notre région, ce qui pourrait constituer un danger sur le plan de santé et de confort humain, notamment pour les personnes vulnérables et les malades chroniques".

M.Sahabi a expliqué que "l'anticyclone des Açores est une zone de haute pression qui domine les conditions atmosphériques estivales dans les régions tempérées, à l'instar du nord de l'Afrique et l'Europe, et qui, en se renforçant, engendre des situations météorologiques chaudes et sèches". Il a précisé, à cet égard, que "la présence de ce centre d'action anticyclonique s'étendant sur la région méditerranéenne et le Nord de l'Afrique, y compris l'Algérie (notamment les régions côtières) favorisera des conditions atmosphériques stables, persistantes et chaudes".

"De ce fait, les prévisions donnent des températures normales à au-dessus de la

normale sur ces régions à 80% de chance", a-t-il indiqué, précisant que "la normale indiquée ici est celle relevée entre 1981-2010", ajoutant que "les prévisions données par le modèle ARPEGE-Climat tourné à MétéoAlgérie confortent les résultats issus de ces centres climatiques de la Méditerranée, en prévoyant des conditions également anormalement chaudes pour la saison d'été".

Il est à rappeler, que la prévision saisonnière informe sur la vigueur de la saison et dessine la tendance globale des paramètres de précipitations et de températures par rapport aux quantités et valeurs normales observées habituellement. La prévision saisonnière a donc pour objectif de déterminer le climat moyen sur la saison à venir à l'échelle d'une région ou d'un pays, par exemple.

"Contrairement aux prévisions à courtes échéances (1 à quelques jours), l'information n'est pas chiffrée, mais donnée sous forme de prévisions qualitatives en forme de classes qui renseignent sur les grandes tendances (plus chaud ou plus froid, plus sec ou plus humide que la normale) avec un taux probabiliste", a indiqué ce spécialiste.

Il a souligné que "dans certains cas, aucun scénario dominant ne se dégage: faute

d'éléments probants de la circulation atmosphérique à grande échelle susceptibles d'influencer le climat des prochains mois, il sera alors impossible de privilégier une hypothèse", a-t-il fait savoir, ajoutant que "les performances des prévisions saisonnières sont très variables. Elles sont généralement meilleures pour la température que pour les précipitations".

La situation "Normale" signifie "la condition qui se trouve proche de la moyenne statistique prise comme référence climatologique calculée sur une période représentative ici de 30 années et appelée communément Normale Climatologique".

"En raison des conditions de températures prévues d'être anormalement élevées, il est fortement recommandé de prendre connaissance des bulletins de prévisions émis quotidiennement par les services de prévisions de Météo Algérie, ainsi que la carte vigilance qui indiquera le niveau requis pour se protéger contre le phénomène de canicule ou de vague de chaleur ou tout autre phénomène dangereux, donné 24h à l'avance et à l'échelle de la wilaya et ce, durant toute la saison estivale", a-t-il notamment recommandé.

Il a indiqué, à ce titre, que les citoyens sont invités à télécharger l'application de l'ONM disponible sur le site www.meteo.dz pour se renseigner en détails sur le temps prévu et les alertes météorologiques lancés à l'occasion des phénomènes météorologiques exceptionnels afin de prendre les précautions nécessaires et suivre les consignes dictées.

HYDROXYCHLOROQUINE

"THE LANCET" RETIRE L'ARTICLE

Ces auteurs déclarent que Surgisphere, l'entreprise ayant fourni ces données, n'avait pas fourni l'ensemble des données permettant un examen indépendant, et qu'ils "ne peuvent plus se porter garants de la véracité des sources primaires de données". Trois des quatre auteurs de l'étude controversée publiée le 22 mai dans la revue scientifique The Lancet, sur l'utilisation de l'hydroxychloroquine contre le Covid-19 ont retiré leur signature à cet article en raison de doutes sur les données utilisées.

Dans un communiqué, The Lancet indique que le retrait de l'article a été demandé par trois des coauteurs, mais pas par Sapan Desai, le chirurgien et fondateur de la société Surgisphere qui était

supposé avoir collecté les données médicales de 96.000 patients "dans 671 hôpitaux sur six continents". Mandeep Mehra, Frank Ruschitzka (hôpital universitaire de Zurich) et Amit Patel (université de l'Utah) "n'ont pas été en mesure d'effectuer un audit indépendant des données qui sous-tendent leur analyse", écrit The Lancet. En conséquence, ils ont conclu qu'ils "ne peuvent plus garantir la véracité des sources de données primaires". The Lancet prend les questions d'intégrité scientifique extrêmement au sérieux, et il y a de nombreuses questions en suspens concernant Surgisphere et les données qui auraient été incluses dans cette étude. » Publiée le 22 mai dans The Lancet, l'étude concluait

que l'hydroxychloroquine n'est pas bénéfique aux malades du Covid-19 hospitalisés et peut même être néfaste. Sa parution avait eu un retentissement mondial et des répercussions spectaculaires, poussant notamment, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à suspendre les essais cliniques sur l'hydroxychloroquine contre le Covid-19. Le New England Journal of Medicine (NEJM) a fait de même, pour un article publié le 1er mai dans ses colonnes, qui déclarait que la prise de traitements antihypertenseurs n'avait pas d'influence sur la gravité du Covid-19. Dans les deux cas, l'auteur principal de l'étude était Mandeep Mehra (Harvard Medical School) et les données provenaient de Surgisphere.

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

104 nouveaux cas et 9 décès

Durant les dernières 24 heures, l'Algérie a enregistré cent-quatre (104) nouveaux cas confirmés de coronavirus (Covid-19), 156 guérisons et 9 décès, a indiqué hier vendredi à Alger, le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus, le Dr Djamel Fourar.

Le nombre de cas confirmés s'élève ainsi à 9.935, des décès à 690, et celui des patients guéris passe à 6.453 alors que 22 patients sont en soins intensifs, a précisé M. Fourar lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie du Covid-19.